



Plan stratégique 2017 - 2019





COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIEGEOISE DES EAUX - S.C.R.L.

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2019

PRÉAMBULE

Comme vous le savez, le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit la présentation d'un plan stratégique d'une durée de 3 ans.

Le document qui vous est présenté ci-après couvrira la période 2017 à 2019.

Bonne lecture

(s) F. DUPONT, Président

Table des matières

PRÉAMBULE	1
1. OBJECTIFS	5
1.1 Activité d'exploitation	5
1.1.1 Protection des captages.....	5
1.1.2 Qualité de l'eau	10
1.1.3 Activités de production	12
1.1.4 Dédoublage de l'adduction du Néblon et interconnexion Néblon-Modave.....	15
1.1.5 Activités de distribution	18
1.2 Division support technique	23
1.2.1 Veille technologique, élaborations de documents techniques et participations diverses.....	23
1.2.2 Cellule équipement des lotissements et zonings	24
1.2.3 Cellule géomètre	24
1.2.4 Service SIG/cartographie	24
1.2.5 Service électromécanique.....	25
1.2.6 Service bâtiment.....	25
1.3 Système de management de la qualité	27
1.4 Communication et relations publiques	31
1.4.1 Communication	31
1.4.2 Relations publiques.....	33
1.5 Developpements internationaux	35
1.6 Gestion des ressources humaines	39
1.7 Gestion des pensions	41
1.8 Informatique	43
1.8.1 Introduction.....	43
1.8.2 Les lignes de force	44
1.8.3 Les programmes	45
2. Perspectives financières	47
2.1 Introduction	47

2.2 Budget général.....	49
2.2.1 L'activité de Production	49
2.2.2 L'activité de Distribution	50
2.2.3 Remarques communes aux deux Activités	52
2.2.4 Activité de Production : dépenses d'investissements.....	55
2.2.5 Activité de Distribution : dépenses d'investissements.....	56
2.2.6 Activité de Production et de distribution : Budget général consolidé 2017.....	57
2.2.7 Activité de Production et de distribution : Budget général consolidé 2018.....	63
2.2.8 Activité de Production et de distribution : Budget général consolidé 2019	69
2.2.9 Volumes produits et achetés : Activité de Production	75
2.2.10 Ventes d'eau	76
2.2.11 Evolution des prix de ventes.....	77
2.2.12 Activité de Production : Evaluations et perspectives budgétaires 2012 à 2018.....	78
2.2.13 Activité de Distribution : Evaluations et perspectives budgétaires 2012 à 2018.....	82

1. OBJECTIFS

1.1 ACTIVITÉ D'EXPLOITATION

1.1.1 PROTECTION DES CAPTAGES

1.1.1.1 Le contexte

La préservation des sources d'approvisionnement en eau potable qu'elle exploite est une priorité de la CILE. La mission du département de Protection des captages consiste à veiller à la préservation et à la pérennité de ses ressources en eau souterraine suivant trois axes essentiels :

- La délimitation des zones de prévention autour de chacune des prises d'eau souterraine.

L'inventaire et l'analyse des risques potentiels de pollution doivent permettre l'élaboration de programmes d'actions et de prévention. Cette mission résulte d'impositions du Code de l'Eau wallon de même que l'obligation d'indemniser les propriétaires et exploitants d'une activité si leurs installations existent préalablement à la désignation officielle de la zone et ne sont soumises à aucune autre disposition légale. Le gouvernement a confié le financement de cette politique à la SPGE avec laquelle la CILE a conclu un contrat de service.

- La surveillance générale de l'activité des tiers dans les zones de captage.

Il s'agit d'une action volontariste de la part de la CILE, visant à prévenir les risques de pollution, sensibiliser les acteurs aux enjeux de la préservation des ressources concernées et, s'il échoit, d'obtenir des mesures de correction des situations dangereuses. La CILE ambitionne aussi de développer une gestion exemplative de ses zones de prise d'eau, afin de constituer un axe pédagogique pour la promotion de pratiques favorables à la préservation de l'environnement dans ses zones de protection des captages.

- La sûreté des ouvrages.

En l'absence de directive précise de la part des autorités, la CILE essaie d'anticiper à son niveau les risques d'actes de malveillance, voire d'actions terroristes, à l'encontre de ses installations.

En ce qui concerne la CILE, sur base des informations dont nous disposons, le futur Schéma directeur de la Production d'Eau en Wallonie ne devrait pas avoir un impact significatif sur notre politique générale de protection. Au contraire, il devrait confirmer nos principaux captages et les zones de protections qui leur sont associées.

1.1.1.2 Objectifs opérationnels

1.1.1.2.1 Zones de prévention

- Les galeries de Hesbaye.

Des analyses juridiques ont montré que la zone de prévention de Hesbaye était soumise à une étude d'incidence, conformément au système d'évaluation de certains Plans et Programmes sur l'environnement (directive européenne 2001/42/CE).

La réalisation de l'étude d'incidence, la finalisation du dossier de délimitation des zones de prévention à soumettre à l'approbation du Ministre et l'organisation des enquêtes publiques auprès des 14 communes concernées, préalablement à la désignation officielle des zones, sont reportées au plan stratégique 2017–2019.

L'élaboration d'un plan de communication avec les agriculteurs a été entamé ces dernières années par des réunions d'informations et d'échanges avec les exploitants de Hesbaye et du Néblon (promotion des bonnes pratiques agricoles et des cultures alternatives (bio, conservation des sols, agroforesterie, ...)). Il sera développé et constituera l'épine dorsale des contrats de captage.

- Les galeries du Néblon.

Les deux points restants pour la mise en conformité des exploitations agricoles seront résolus durant la première partie de ce plan stratégique.

Une dérogation à l'obligation de collecter les rejets d'eau usée domestique après épuration à Himbe, pour les rejeter en dehors de la zone de prévention rapprochée, est en cours d'examen par le Service Public de Wallonie. Elle sera conditionnée à la réalisation d'un système d'infiltration maîtrisée du rejet le plus important. Les travaux sont prévus dans le courant du plan stratégique

2017– 2019. Ailleurs, l'assainissement des eaux usées domestiques en zone de prévention éloignée sera aussi une préoccupation de la CILE, même si cette problématique n'est pas directement de son ressort.

Les modalités pour la mise en place et le suivi d'un « contrat de captage » visant à une implication plus directe des agriculteurs n'ont pas été finalisées par la SPGE durant le plan stratégique 2014–2016. Sa mise en œuvre est reportée au plan stratégique 2017–2019, suivant les objectifs que fixera la SPGE.

- Le captage de Triffoy à Modave.

Les zones de prévention du captage seront désignées durant ce nouveau plan stratégique. Les premières actions devraient débuter avant la fin de la période.

- Les captages de Pêchet à Hamoir.

Les zones de prévention du captage révisées seront désignées durant ce nouveau plan stratégique. Les premières actions devraient débuter avant la fin de la période.

- Les captages de Visé.

L'étude de délimitation des zones de prévention devrait être entamée dans le cadre de ce plan stratégique.

- Le captage de Saint-Pierre à Modave.

Le captage et les terrains de la CILE devraient être réaffectés et les travaux de remise en état du site, qui seraient imposés par le SPW, réalisés. Le classement en réserve naturelle est possible en raison du grand intérêt des habitats naturels et de la biodiversité qui y sont présents.

La réalisation de ces objectifs est fortement tributaire de facteurs externes. Les prestations nécessaires sont estimées à 1,5 équivalent temps plein. Elles pourraient devoir être revues à la hausse pour mener à bien le dossier de Hesbaye, en fonction de son avancement.

Les dépenses sont en principe prises en charge à 100 % par la SPGE. L'avancement et les coûts sont suivis par deux indicateurs figurant dans le rapport d'évaluation : RA2 – *Taux de protection* et RB4 – *Coût moyen de protection*.

1.1.1.2.2 Surveillance générale des zones de captage

Il s'agit d'un axe stratégique essentiel pour la préservation des ressources en eau. Il constitue véritablement le programme de fond de la prévention des

risques à long terme, agissant sur les comportements, l'information et la conscientisation des acteurs concernés. Trois objectifs permanents :

- La surveillance, sur site, de l'environnement des prises d'eau, l'identification des à risques et le suivi des projets potentiellement incidents ;
- L'analyse des risques, la remise d'avis, l'apport d'une expertise spécifique et la aux objectifs de protection des acteurs et autorités compétentes ;
- Le suivi des actions à prendre en cas d'incident de pollution en zone de captage éviter l'extension d'une contamination ainsi que des mesures d'assainissement à long terme éventuellement nécessaires.

Comme dans le cadre du plan stratégique de 2014–2016, une attention particulière sera accordée à l'agriculture durant ce nouveau plan stratégique, par la mise en place de « contrats de captage » en collaboration avec la SPGE notamment.

Un axe supplémentaire, initié durant le plan de 2014–2016, concerne le développement d'une gestion exemplative des terrains de la CILE, au Néblon et sur une sélection de parcelles emblématiques en Hesbaye, visant à constituer un axe pédagogique pour la promotion de pratiques favorables à la préservation de l'environnement dans les zones de protection des captages (pratiques favorables à la biodiversité, écopaturage, adhésion au Réseau Nature, création d'une réserve naturelle, établissement d'un sentier nature, suivi de la qualité de l'environnement par l'analyse du pollen collecté par des abeilles, ...).

Les bases de données informatiques des dossiers de protection (avis, mises en conformité, points d'attention et de contrôle, contacts, ...), de même que leur géoréférencement à la parcelle, continueront à être développées, adaptées et alimentées.

Les moyens, essentiellement humains, ont été fixés à 2,5 équivalents temps plein. Ces actions ne figurent pas dans la mission de la SPGE. Les coûts, essentiellement des prestations, sont supportés par la CILE.

1.1.1.2.3 Sûreté des ouvrages

Le passage aléatoire et visible d'un agent sur une sélection d'ouvrages continuera à être organisé dans le cadre de ce nouveau plan stratégique. A défaut d'information sur une aggravation de la menace, les moyens, essentiellement humains, correspondront à un demi équivalent temps plein.

Le plan d'urgence et d'intervention continuera à être suivi, adapté et développé si nécessaire. Des collaborations avec d'autres organismes poursuivant les mêmes objectifs seront encore recherchées ; celle avec W-Smart est opérationnelle.

1.1.1.2.4 Accroissement des ressources

Le projet d'un captage supplémentaire dans le bassin du Néblon est maintenu. La suite à donner à ce dossier dépendra des résultats de l'étude d'un Schéma directeur de Production d'Eau confiée à la SWDE par le Gouvernement wallon.

Des ressources potentielles seront évaluées ainsi que la pertinence et la faisabilité de développer un **réseau d'eau non potable** sur le territoire de la Ville de Liège.

1.1.1.2.5 Renforcement des collaborations

A l'international

- Echanges de compétences et d'expérience, recherche de synergies avec d'autres opérateurs européens et étrangers ;
- Coopération au développement. Portage de projets et valorisation du savoir-faire de l'entreprise.

A l'externe

- Recherche de collaborations et participation au développement de programmes innovants avec d'autres acteurs publics belges : ULg, SPGE, SWDE et Région wallonne ;
- Participation active à l'élaboration du Schéma directeur wallon de Production d'Eau. Recherche de synergies et de partenariats avec d'autres acteurs wallons. Consolidation de l'accord-cadre conclu avec la SWDE sur la production/distribution en Province de Liège ;
- Participation à l'implémentation des Water Safety Plans de la CILE visant à y intégrer les programmes de surveillance et d'actions en zone de prévention ;
- Représentation de la CILE dans les instances compétentes en matière de préservation des ressources en eau.

En interne

- Coordination de l'information sur les ouvrages. Optimisation de leur gestion et de leur surveillance ;
- Participation et appuis aux développements transversaux de la CILE ;
- Evaluation et maîtrise des risques liés à des projets de la CILE sur la qualité et la pérennité des ressources en eau.

1.1.2 QUALITE DE L'EAU

1.1.2.1 Les stations de traitement d'Ans et de Waroux

Les constructions des stations de traitement d'Ans et de Waroux sont aujourd'hui terminées. Elles produisent une eau respectant les plus hauts standards de qualité. Ces stations, exploitées par le personnel de la CILE, continueront à être optimisées au cours de ces prochaines années. Le dossier permettant la valorisation en agriculture des boues produites à la station d'Ans sera introduit.

Complémentairement, dès la fin de la période de garantie, la maintenance des outils nécessitera un budget annuel récurrent estimé, les 3 premières années, à 1 % du montant total investi dans la partie process.

La station d'Ans a été spécifiquement dimensionnée pour permettre l'accueil d'un public large et varié. Les coulisses de la production d'eau potable pourront donc être découvertes par tout un chacun. Ceci nous permettra de promouvoir notre savoir-faire, la qualité de nos infrastructures ainsi que la qualité de notre produit, l'eau. Pour ce faire, des supports de communication spécifiques seront développés durant ce plan triennal.

1.1.2.1 Les autres stations de traitement

Le patrimoine de la CILE comporte également une quinzaine d'autres points de traitement de désinfection qui nécessitent d'être réétudiés.

Ainsi, le centre de chloration de Hologne, fonctionnant encore au chlore gazeux, sera totalement revu. Les équipements des chlurations à l'hypochlorite seront également remplacés au cours des trois prochaines années. La CILE se dotera également d'un poste de chloration mobile spécifiquement aménagé pour les situations d'urgence telles que celles rencontrées en août 2015.

1.1.2.2 Evaluation des risques sanitaires

D'un point de vue impact sur la qualité de l'eau, l'évaluation des risques sanitaires est certainement le plus gros chantier qui nous préoccupera ces prochaines années. Elle regroupe deux notions. D'une part, la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire (PGSS) par zone de distribution et, d'autre part, la concrétisation du « Passeport Eau - habitation » au niveau des installations privées de distribution d'eau et de rejets des eaux usées.

Le PGSS de l'eau devra s'évaluer du captage au compteur du consommateur. Il comprend l'évaluation des risques et leurs gestions. Il se fonde sur les principes généraux de l'évaluation des risques définis en lien avec les normes internationales telles que

NBN EN 15975-2 concernant la sécurité de l'alimentation en eau potable et les lignes directrices pour la gestion des risques et des crises.

Les définitions de la norme NBN EN 15975-2 concernant la sécurité de l'alimentation en eau potable et les lignes directrices pour la gestion des risques et la gestion des crises s'appliquent au PGSS de l'eau.

Les obligations seront prochainement transcrites dans une circulaire ministérielle. Les trois prochaines années permettront de réaliser l'évaluation des risques selon une matrice prédéfinie et serviront à prioriser, budgéter et planifier les actions à mener dans nos différentes zones de distribution.

Ce processus, bien que répondant à une méthodologie précise, est itératif et permanent. Il devra être soumis à l'approbation du Ministre. Une équipe pluridisciplinaire devra être mise en place dans ce cadre.

Le « Passeport Eau – habitation » vise lui à, d'une part, vérifier la conformité du réseau intérieur de distribution d'eau par rapport au risque sanitaire et, d'autre part, s'assurer de la conformité de la gestion des eaux rejetées par les habitations en rapport aux obligations légales en vigueur. Il s'intègre entre les plans de gestion de sécurité sanitaire applicables jusqu'au point de fourniture de l'eau et la législation régulant la gestion des eaux usées une fois collectées ou épurées.

L'objectif est, pour l'aspect eau de distribution, de garantir à l'utilisateur la consommation d'une eau de qualité quel que soit l'endroit où il la consomme. Ceci est également en lien direct avec les objectifs de la Déclaration de la Politique Régionale wallonne. Les efforts consentis par les producteurs distributeurs d'eau peuvent être anéantis si les réseaux intérieurs privatifs de distribution d'eau sont source de détérioration de l'eau une fois le point de fourniture dépassé. Plus grave encore, ces mêmes installations privatives peuvent, par retour d'eau au travers du compteur, également être à l'origine d'une contamination du réseau de distribution avoisinant. Le contrôle du respect des bonnes pratiques dans le domaine apparaît dès lors évident.

La CILE pilote le groupe de travail créé au niveau d'Aquawal dans ce domaine. Pour l'aspect eau de distribution, de nombreux contrôles sont d'ores et déjà réalisés dans ce sens.

En parallèle à ces deux axes, une réflexion sur la possibilité de mettre à disposition du public de l'eau potable, de manière totalement sécurisée, au moyen de fontaines raccordées à notre réseau de distribution sera évaluée.

1.1.2.3 Gestion des ouvrages

La gestion des espaces verts par notre équipe d'entretien des ouvrages est d'ores et déjà réalisée sans produits phytosanitaires depuis 2016. Le matériel récemment acquis

va nous permettre de préparer les terrains sélectionnés de manière à réaliser des fauchages tardifs ou des prairies fleuries.

D'autres parcelles verront leur morphologie modifiées pour permettre un entretien plus aisé tout en respectant les écosystèmes et en favorisant la biodiversité locale.

Les espaces verts du siège social seront également aménagés dans cette optique. Ceux du bâtiment situé quai des Ardennes feront également l'objet d'une attention particulière par rapport au développement d'espèces invasives non désirables.

D'autres techniques comme l'éco-pâturage (en collaboration avec la protection des captages), la mise en place de plantes couvrantes, de paillages ou d'autres techniques alternatives seront étudiées et envisagées.

En lien direct avec les PGSS, certains ouvrages seront réétudiés de manière à sécuriser la qualité de l'eau y transitant. Un plan d'actions sur plusieurs années sera réalisé.

1.1.3 ACTIVITES DE PRODUCTION

1.1.3.1 Objectifs opérationnels

La mission dévolue au service Production-Adduction est d'assurer la production et le transport des eaux, dans des conditions optimales de qualité et quantité (débit, pression), vers les réseaux et ouvrages de tête de la distribution, en favorisant l'utilisation des ressources propres et en minimisant les interruptions de fournitures.

Dans cette optique, les modalités pratiques reprises dans l'accord historique signé avec la SWDE dans le cadre de la mise en place du Schéma directeur de Production wallon visant à sécuriser l'alimentation au niveau de la Province de Liège devraient se poursuivre pendant ce triennat. Pour rappel, elles impliquent, pour la SWDE, de liasonner leur réseau du Nord Luxembourg au Néblon (évitant ainsi la pose d'une conduite d'adduction au départ de Malmedy) et, pour la CILE, de mélanger, au niveau du site de Hollogne, un volume d'eau de Hesbaye équivalent avec les eaux des barrages d'Eupen/la Gileppe (permettant ainsi de ne pas construire une 2^e unité de traitement d'abatteurs de nitrates sur le circuit alimentant la ville de Liège).

La réflexion plus globale portée sur les besoins énergétiques de la CILE, dans la foulée du marché conjoint d'achat d'électricité avec la SWDE et la SPGE, se poursuivra également. Elle devrait conduire à la poursuite de la mise en place de solutions techniques innovantes (micro-turbines ou utilisations de panneaux photovoltaïques par exemples), à tester certains nouveaux concepts comme la flexibilité et à améliorer les performances énergétiques de ses ouvrages par un suivi continu de leurs consommations.

1.1.3.2 Réhabilitation des ouvrages d'art et des bâtiments

Les études de la plupart des projets de réhabilitation de certains ouvrages d'art et de bâtiments entamées lors du Plan Stratégique précédent (comme la remise à neuf de tourelles d'accès aux puits en Hesbaye, des démolitions d'anciens ouvrages hors service ou d'exploitation sur le site de Ans, intégrées dans la mise en place de l'unité de traitement nitrates) se poursuivront dans les 3 années à venir.

Les clôtures sur plusieurs parcelles d'ouvrages de production ou d'adduction feront également l'objet d'un nouveau marché à partir de 2017 dans une logique équivalente à celle du marché 2013-2016. Seront ciblées logiquement les zones les plus vulnérables (en bord de routes par exemple) et les plus stratégiques (comme le site des captages du Néblon une fois les travaux y liés au dédoublement finalisés).

1.1.3.3 Réhabilitation ou remplacement de conduites à risques

Compte tenu de la vétusté de certaines conduites d'adduction, un plan d'assainissement a été déterminé sur base de plusieurs critères techniques (vétusté, fréquence des fuites survenues, importance des dégâts qu'une avarie pourrait provoquer, taille du réseau alimenté, ...).

Parmi les chantiers les plus importants en cours/à venir, citons le projet de déplacement de la conduite d'adduction du Néblon sur la Commune de Comblain-au-Pont liée aux travaux de l'AIDE et du SPW ou le renouvellement à Wandre sur les rue du Pont/Avenue de l'Indépendance. A noter également qu'une fois l'adduction du Néblon dédoublée et sécurisée par le captage de Modave (VIVAQUA), des travaux de réhabilitations de tronçons sur la conduite existante pourront être menés avec un minimum de perturbations sur les réseaux alimentés.

1.1.3.4 Sécurisation

En ce qui concerne la sécurisation des approvisionnements, outre l'accord historique conclu avec la SWDE dans le cadre du Schéma directeur d'Exploitation au niveau de la Région wallonne, l'étude relative à la sécurisation de Beyne/Fléron/une partie de Visé aujourd'hui alimentés par la seule adduction d'eau des barrages d'Eupen/la Gilleppe devra être initiée et une 1^{ère} phase de travaux devrait se concrétiser en 2018-2019.

1.1.3.5 Remplacement d'équipements dans les ouvrages et les centrales

La télégestion (outil stratégique de surveillance permettant de gérer le fonctionnement des ouvrages à distance) ayant été complètement remise à niveau courant 2015, l'étape suivante consistera à poursuivre les aménagements des ouvrages non encore télégérés où les réseaux de communication auront été développés par les opérateurs concernés de façon à améliorer la connaissance permanente de l'état du réseau

d'eau, qu'il soit de production ou de distribution.

D'autre part, il est prévu, compte tenu du rôle critique qu'ils jouent dans l'alimentation en eau de la Province de Liège, de remettre complètement à neuf le matériel équipant le dernier des 3 puits principaux (Kemexhe) de la galerie profonde des captages de Hesbaye, les 2 autres (Juprelle & Puits Régulateur) ayant déjà subi ce relifiting respectivement en 2012 et 2015. Sera également organisé le remplacement des vannes de régulation sur le Puits 10 alimentant directement la station de traitement d'Ans et sur la Transition (en liaison avec le site de Hollogne).

1.1.3.6 Usine d'embouteillage de Hamoir

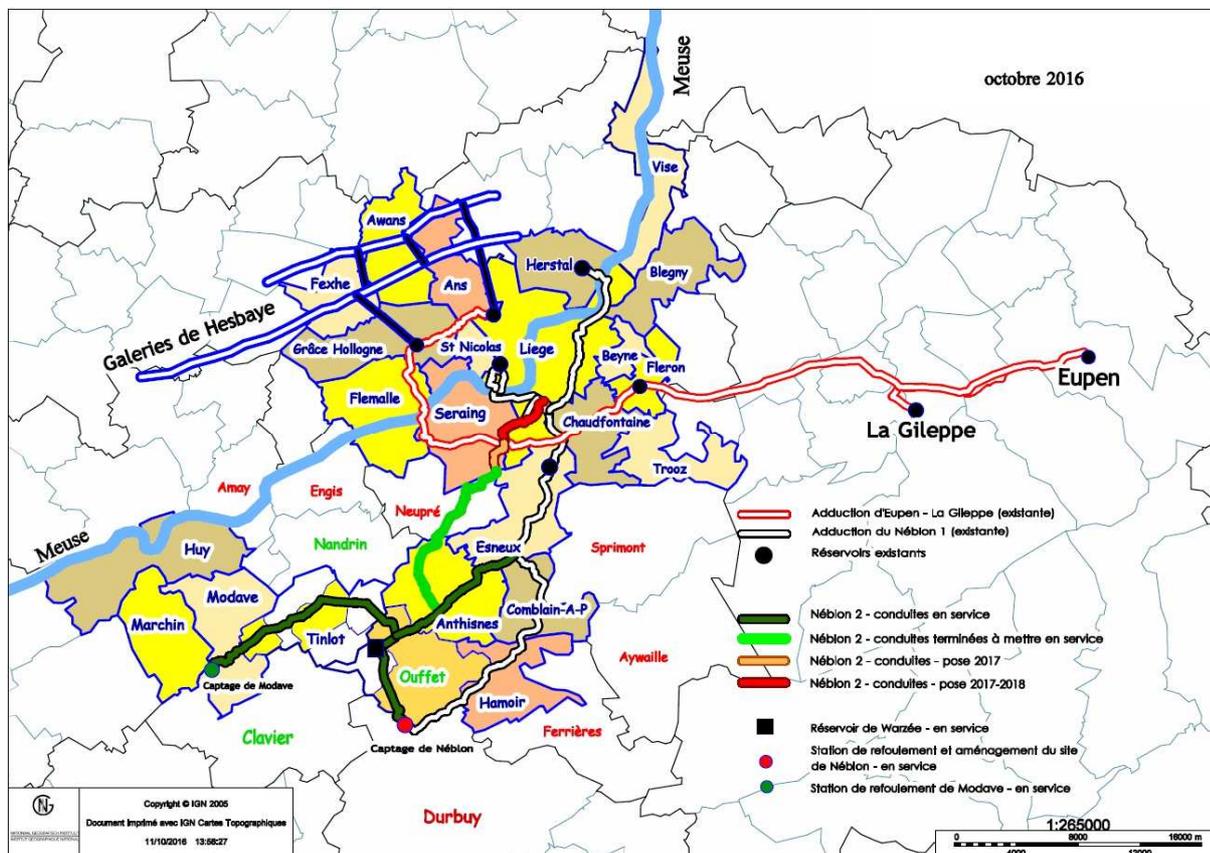
Cet outil, pleinement opérationnel depuis 2010 et dont l'agrégation ISO22000 a été confirmée en 2016, continuera à être utilisé pour approvisionner nos abonnés et toute autre institution demanderesse de bonbonnes d'eau en cas de situations d'urgence. En ce qui concerne la qualité du produit, la péremption est passée de 2 à 3 ans. L'objectif ces prochaines années est de maintenir les contrats d'approvisionnement existants (notamment avec AQUAFLANDERS) tout en permettant à l'activité de se diversifier dans des domaines complémentaires à l'embouteillage d'eau de source.

1.1.3.7 Benchmarking et partage d'expérience

Les contacts établis avec d'autres producteurs/distributeurs d'eau (Eau de Paris par exemple) permettront, par un partage des know-how respectifs, d'optimiser le fonctionnement de nos installations - notamment via des envois croisés de techniciens - et de collaborer sur des projets communs de développement dans les différents domaines liés à l'eau potable.

L'appartenance à l'association W-SMART et la participation régulière à des exercices de crise contribueront à améliorer la sécurité que la CILE doit maintenir sur ses réseaux que ce soit en terme de vitesse de réaction ou de gestion d'évènements en cas de problèmes majeurs.

1.1.4 DEDOUBLEMENT DE L'ADDUCTION DU NEBLON ET INTERCONNEXION NEBLON-MODAVE



En 2006, un GIE CILE-VIVAQUA a été constitué. L'objet principal de ce GIE consiste à étudier et réaliser le dédoublement de l'adduction du Néblon ainsi que l'interconnexion de cette nouvelle adduction avec le captage de Modave (Vivaqua).

Cette réalisation permet, prioritairement, la sécurisation de l'alimentation en eau de l'ensemble de la zone desservie par l'ancienne adduction du Néblon qui, en raison de son grand âge, doit être modernisée et réhabilitée.

En situation normale, un débit de l'ordre de 10.000 m³/jour devrait transiter via la nouvelle adduction (5.000 m³/jour en provenance du captage du Néblon et 5.000 m³/jour en provenance du captage de Modave). En cas de nécessité, l'adduction sera capable de transporter la totalité de la production du captage du Néblon, soit environ 30.000 m³/jour. Si cette production devait être interrompue temporairement, la nouvelle adduction permettra de transporter le même débit en provenance du captage de Modave.

Par ailleurs, vu la possibilité d'utiliser 30.000 m³/jour au départ du captage de Modave, elle permettra également, en plus de la sécurisation de l'ensemble de la zone de desserte de la CILE, l'alimentation de communes limitrophes de la province de Luxembourg et des fournitures d'eau occasionnelles aux communes du Condroz liégeois non affiliées à la CILE.

Si le captage de Modave devait, quant à lui, être mis momentanément à l'arrêt, il sera également possible (sans travaux complémentaires) d'amener un débit de l'ordre de 10.000 m³/jour vers le site de Modave. Moyennant la réalisation de stations de pompage complémentaires, ce débit pourrait être augmenté.

A la date de rédaction de la présente évaluation (octobre 2016), l'état d'avancement s'établit comme suit :

**Phase 1 Conduites Néblon – Warzée – Anthisnes – Esneux et Modave – Tinlot – Warzée
Stations de pompage de Néblon
Réservoir de Warzée**

Phase 1 - Lot 1a – conduites 10,5 kms – Anthisnes – Ellemelle – Fraiture + Ravel Modave
Travaux terminés, en service (juin 2014) ;

Phase 1 - Lot 1b – conduites 10 kms – Néblon – Warzée – Ellemelle
Travaux terminés, en service (juin 2014) ;

Phase 1 - Lot 1c – conduites 10 kms – Modave – Fraiture
Travaux terminés, en service (juin 2014) ;

Phase 1 - Lot 1d – conduites 5 kms – Anthisnes – Esneux
Travaux terminés à l'exception de l'aménagement de la prise existante sur l'ancienne adduction du Néblon à Poulseur. La découverte d'installations souterraines inconnues a nécessité un remaniement du projet initial. Le marché permettant l'achèvement du travail sera lancé prochainement.
Ce report n'a pas eu de conséquences sur la mise en service de la liaison Modave – Warzée – Anthisnes – Souverain pré intervenue en juin 2014 ;

Phase 1 - Réservoir de 10.000 m³ à Warzee
Travaux terminés, en service (juin 2014) ;

Phase 1 - Station de pompage et aménagement du site de Néblon
Les travaux d'aménagement du site (élargissement du pont d'accès, construction d'un pertuis de crue, remplacement de l'ensemble des conduites situées dans le site de captage) de construction d'une nouvelle station de pompage avec réservoir de pied de 2.000 m³ (2*1.000) sont terminés.

Le refoulement haute pression vers Warzée est en service depuis mai 2015, le refoulement basse pression vers l'ancienne adduction du Néblon a été mis en service en janvier 2016.

Une nouvelle installation de chloration à installer dans la station de pompage ainsi que la mise à niveau de l'ancienne installation vient d'être confiée à la société Engie Cofély Fabricom.

La première phase du dédoublement de l'adduction du Néblon est terminée (à l'exception de l'aménagement de la prise de Poulseur dont question ci-dessus). Elle comprenait également la construction et l'équipement d'une station de pompage à Modave réalisée et financée par Vivaqua.

Par conséquent, une première sécurisation est déjà effective puisqu'il est possible, via la nouvelle adduction, d'amener un débit de l'ordre de 20.000 m³/jour de Néblon et/ou de Modave jusqu'à Esneux. Cette première phase a également permis d'abandonner les captages Saint-Pierre à Modave, Malplaquaye et Tillesse à Tinlot ainsi que Moulin à Anthisnes. La protection de ces captages était jugée soit impossible, soit aurait engendré des coûts prohibitifs.

Phase 2 – Pose de conduites Hody – Bol d'Air

La phase 2 doit permettre de rejoindre le château d'eau du Bol d'Air à la limite de Liège (Angleur) et Seraing (Bonnelles et Ougrée). Au Bol d'Air, la réalisation d'une importante chambre de jonction sur l'adduction Eupen – Gileppe – Seraing – Ans est prévue. La réalisation de cette seconde phase, outre le fait qu'elle sécurisera l'alimentation des communes situées sur ce tracé, permettra principalement une sécurisation réciproque des adductions Néblon-Modave et Eupen-La Gileppe.

Pour mémoire, suite à l'accord intervenu avec la SWDE dans le cadre du Schéma directeur, l'antenne prévue vers les réservoirs de tête de Seraing s'avère superflue. Elle ne sera donc pas réalisée.

Phase 2 - Lot 2a1 – conduites 7 kms – Hody – Tavier – Berleur – Rotheux (La Salle)

Travaux terminés ;

Phase 2 - Lot 2a2 2c1 – conduites 5,4 kms – Rotheux (La Salle) – Plainevaux – Bonnelles (RN 63)

Travaux terminés ;

Phase 2 - Lot 2c2 – conduites 2,3 kms – Bonnelles (RN63) – Liège (Bol d'Air) et jonction sur l'adduction Eupen – Seraing – Ans

La procédure de passation de marché est en cours. Les offres ont été déposées mi-octobre 2016. Vu la longueur de la procédure d'attribution et le délai d'approvisionnement du matériel estimé à 4 mois, les travaux devraient commencer mi-2017. Le marché relatif à l'équipement électromécanique de la chambre de jonction sera lancé prochainement.

Phase 3 – Conduites 4,5 kms Bol d’Air – galerie d’Angleur (jonction sur ancienne adduction du Néblon)

Le tracé de cette phase se situe en très grande partie sur le domaine de l’ULg. Cette dernière a marqué son accord de principe sur ce tracé.

Les études sont terminées. Le permis d’urbanisme a été octroyé en date du 11 août 2016. Les acquisitions de terrain nécessaires sont en cours.

La procédure d’attribution du marché sera lancée prochainement. Les travaux sont prévus fin 2017-début 2018.

Pour information, un tunnel qui permettra le passage de notre conduite sous le nouveau rond-point du Sart Tilman a été réalisé dans le cadre des travaux de voirie. Par ailleurs, un tronçon de 400 mètres traversant la cour de l’école et de la crèche ainsi que l’écoquartier du Sart Tilman a été posé en juillet et août 2015.

Cette dernière phase permettra de sécuriser complètement l’ancienne adduction du Néblon jusqu’à son entrée dans l’agglomération liégeoise. Lorsqu’elle sera mise en service, avec les jonctions déjà prévues en phase 1 et 2, la CILE disposera de 4 points d’injection dans l’ancienne adduction à Poulseur, Souverain pré, au Bol d’Air et à Angleur.

1.1.5 ACTIVITES DE DISTRIBUTION

Notre réseau de distribution, réparti sur un vaste territoire, est complexe et l’optimisation de son fonctionnement et donc de son rendement nécessite d’en connaître ses failles et faiblesses pour en minimiser ses coûts d’exploitation et les nuisances au niveau de nos abonnés.

Dans ce contexte, et en partenariat avec tous les services supports de la Société, plusieurs axes stratégiques seront considérés dans ce plan triennal, que ce soit par rapport à la problématique des raccordements vétustes, au renouvellement des installations, au service technique à la clientèle, ou au remaniement des réseaux et à la mise en place d’un 4^e secteur.

1.1.5.1 Raccordements vétustes

Pour rappel, l’arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2002 imposait aux distributeurs d’eau, pour la fin 2013, une teneur en plomb inférieure à 10 microgrammes par litre. Le SPW précisait néanmoins que ce n’est pas l’obligation de remplacement (ou chemisage) de l’ensemble des raccordements en plomb qui devait avoir été réalisée pour cette échéance donnée, mais considérait qu’à terme l’ensemble des

raccordements en plomb devrait être remplacé, car il s'agit de la seule mesure vraiment efficace pour atteindre partout une concentration inférieure à 10 µg/l de plomb.

Afin de se conformer à cette obligation, la CILE poursuivra les travaux entamés depuis de nombreuses années de remplacements ou de réhabilitations de ces raccordements, en ayant recours à nouveau à la sous-traitance à qui d'importants marchés ont été déjà confiés ces dernières années et en s'appuyant sur ses ressources propres.

Dans ce contexte, nous profiterons chaque fois de l'opportunité de faire des remplacements dans des fouilles importantes réalisées à une autre fin, par exemple, pour la recherche d'une fuite ou dans le cadre de travaux de voirie sans remplacement des conduites y enterrées. Dans ce cas, l'investissement à consentir pour agrandir la fouille et remplacer le raccordement est évalué et, quand cela s'avère économiquement intéressant, le travail est effectué dans la foulée. Il en est de même, typiquement lors de travaux initiés par un client au droit de son raccordement, par exemple pour rénover ses abords ou pour modifier son branchement. Ces différents cas sont gérés par les secteurs de l'exploitation.

Ensuite, il faut aussi compter l'élimination des « bouts de plomb » généralement accessibles sans terrassement, par exemple en cave ; les nourrices et raccords constitués de plomb sont alors supprimés. La gestion de ces travaux est principalement assurée par nos agents affectés à l'atelier des compteurs.

Et enfin, l'élimination du plomb est aussi réalisée lors de chantiers de remplacement de conduites mères de distribution, qu'ils soient gérés par notre bureau d'études ou par les secteurs d'exploitation.

1.1.5.2 Renouvellement/réparation des installations de distribution d'eau

Outre les problèmes liés aux mouvements naturels de terrain en rapport avec les aléas climatiques (très froid en hiver, très chaud en été), nos conduites de distribution enterrées à moyenne profondeur sont parfois soumises à des contraintes que nous ne maîtrisons pas toujours et compte tenu de leurs âges, présentent des fuites qu'il convient de réparer rapidement. Dans ce contexte, pour limiter, d'une part, les perturbations sur nos abonnés et, d'autre part, les pertes d'eau pénalisant le rendement global et in fine le CVD, tout sera mis en œuvre pour continuer à rendre un service de qualité, que ce soit par l'entremise de la sous-traitance ou de notre personnel technique à qui sera mis à disposition des équipements adaptés. Un accent particulier sera mis sur l'optimisation de ces recherches de fuites et sur les coûts y liés. Pour ce qui concerne le renouvellement de nos installations, nous poursuivons notre politique en matière de coordination des différents chantiers initiés par des gestionnaires de voirie et/ou par d'autres impétrants.

De plus, un accent particulier continuera à être porté sur l'aspect qualitatif de ces renouvellements. En effet, comme cela se fait depuis plusieurs années, priorité sera donnée aux chantiers critiques à réaliser après une analyse technique et économique poussée des différents cas à envisager. Nous exploitons une base de données

reprenant tous les incidents sur conduites depuis 1999 ainsi que leurs coûts. Une hiérarchisation des actions à entreprendre est régulièrement mise à jour (réseaux les plus coûteux par unité de longueur de conduite ou ayant subi le plus grand nombre de fuites sur les dernières années). L'analyse reprend bien évidemment aussi les opportunités d'intégration dans des travaux de voirie, de remaniement, de renforcement, d'assainissement, d'amélioration de la qualité d'eau, etc.

1.1.5.3 Service technique à la clientèle

Comme les années précédentes, la CILE poursuivra sa politique d'amélioration continue du service à la clientèle. Nous resterons particulièrement attentifs à répondre rapidement et efficacement aux différentes demandes émanant de notre clientèle actuelle et future, que ce soit pour la pose de nouveaux raccordements, de modifications de raccordements existants ou encore de compteurs supplémentaires. Le nouvel outil informatique permettra d'optimiser le traitement de chaque plainte tant sur le fond que sur la forme, en partenariat avec les autres services de la CILE également impliqués dans cette démarche (laboratoire par exemple).

1.1.5.4 Remaniement des réseaux

L'utilisation de l'outil SIG géré par la Division Supports Techniques permettra de cibler efficacement les améliorations techniques à apporter sur nos réseaux de distribution. Ces améliorations portent principalement sur la sécurisation d'approvisionnement de chaque client, tant d'un point de vue quantitatif (pression et débit disponibles) que qualitatif, mais visent aussi une gestion plus aisée et proactive des réseaux ainsi que des ouvrages de stockage.

Cet outil permettra également d'initier une réflexion sur la mise à disposition des agents de terrain d'outils informatiques en vue d'optimiser non seulement la consultation des données en temps réel mais également de faciliter l'acquisition des données provenant du terrain.

En complément, une meilleure connaissance des rendements des sous-réseaux par une sectorisation plus détaillée du réseau actuel conduira à une plus grande efficacité dans la recherche de fuites et dans l'analyse de nos réseaux.

1.1.5.5 4^{ème} secteur

Le nouveau bâtiment ayant été complètement finalisé en octobre 2016, le déménagement de l'équipe de Huy renforcée par quelques agents du secteur Basse-Meuse (compte tenu du transfert de la gestion des Communes d'Ouffet, de Hamoir, d'Anthisnes et de Comblain-au-Pont vers ce nouveau Secteur) a pu se concrétiser fin 2016. Pour rappel, les objectifs visés par cette nouvelle organisation consisteront à, d'une part, renforcer le contact avec les communes des agents de la CILE, qu'ils soient managers ou agents de terrain et, d'autre part, à réduire les frais d'exploitation en minimisant les coûts (directs et indirects) des déplacements.

1.1.5.6 Challenges

Outre les points rappelés ci-dessus, l'accent sera également mis sur :

- La mutation des compteurs qui doivent être remplacés tous les 12-16 ans. En particulier, une organisation efficace devra être mise en place de façon à passer le cap du remplacement de 20.000 compteurs/an à l'horizon 2019 ;
- Le concept de smart metering que ce soit au travers du projet SMART. MET partagé avec d'autres acteurs européens en charge également de la distribution d'eau potable ou d'autres projets plus « locaux » en partenariat avec d'autres impétrants de façon à mutualiser les coûts de transfert de données notamment ;
- L'utilisation de l'outil SAP comme outil de reporting et donc de suivi des performances de notre réseau de distribution ;
- L'étude et la mise en place avec les services concernés d'un système de messagerie d'alerte permettant une information en temps réel de nos abonnés au travers de différents canaux (SMS, téléphone fixe, e-mail, média sociaux, etc...). Ce système permettra d'améliorer significativement notre information vers nos abonnés lors d'avaries, de relevés d'index ou de chantiers programmés par exemples en réduisant notamment les coûts liés à la distribution d'avis en porte-à-porte.

1.2 DIVISION SUPPORT TECHNIQUE

La division support de la production et de la distribution assure de nombreuses missions structurelles pour le compte des 2 activités de la C.I.L.E. Une bonne partie de ces missions sont intégrées aux différents dossiers Production et Distribution déjà cités ci-dessus sous forme de participation aux réunions préparatoires, d'analyses en collaboration avec le service exploitant (interne) concerné, d'études et de surveillances des chantiers, ces fonctions étant le plus souvent à prendre au sens large. Cette division assure également des prestations de maintenance et de dépannage sur les installations et bâtiments de production et de distribution ainsi que les missions générales inhérentes à la gestion de notre outil cartographique. Il s'agira, pour les années à venir, de poursuivre l'acquisition d'un ensemble de nouvelles compétences techniques nécessaires à l'établissement de projets importants impliquant des domaines autres que la pose de conduites. Il s'agira également de se doter de moyens pour étudier et établir des schémas fonctionnels directeurs en vue d'améliorer la planification de nos programmes d'investissements. Quelques activités sont à mettre particulièrement en évidence :

1.2.1 VEILLE TECHNOLOGIQUE, ÉLABORATIONS DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET PARTICIPATIONS DIVERSES

Nous poursuivons activement nos travaux de recherche et d'analyse des différentes évolutions technologiques, notamment dans le domaine très évolutif du « SMART METERING », mais aussi législatives et réglementaires. On peut citer l'amélioration et la mise à jour des cahiers des charges, fiches techniques (Aquawal et internes), plans type et autres prescrits ou recommandations. Nous poursuivons notre participation aux évolutions à venir de cahiers de charges type (Qualiroutes,...), de législations (Code de l'eau, Marchés publics, Décret Coordination impétrants, Décret sols, ...), de normes ou certifications concernant nos métiers (conformité à la potabilité des matériels et équipements).

Dans ce cadre, le challenge le plus important consistera toujours à mettre en application et à adapter nos méthodes de travail au nouveau Décret Coordination impétrants à partir du 1^{er} janvier 2017, particulièrement par l'utilisation du nouveau portail informatique qui sera dédié à la coordination des chantiers.

1.2.2 CELLULE ÉQUIPEMENT DES LOTISSEMENTS ET ZONINGS

Nous continuerons à réaliser pour le compte de tiers, privés ou publics, des dossiers d'études d'équipement en distribution d'eau de lotissements, zonings industriels et autres sites assimilés, ainsi que la surveillance des travaux associés. Dès lors que les nouvelles installations sont rétrocédées à la gestion de notre Intercommunale, cette mission contribue à l'expansion de notre réseau. Nous veillerons à poursuivre l'amélioration de la qualité du service en matière de délai et de disponibilité. Nous nous emploierons à mettre à jour et à adapter les termes de nos conventions qui régissent les missions d'étude et de surveillance pour compte de tiers, notamment en y intégrant l'obligation de délivrer les levés topographiques au format WALTOPO (méthode et dictionnaire d'objets définis par le département de la géomatique du S.P.W.).

1.2.3 CELLULE GÉOMÈTRE

Nous poursuivons le développement de notre cellule géomètre afin d'optimiser les coûts, l'utilisation du matériel acquis, et notre réactivité concernant les nécessaires missions de levés et de repérages d'installations, mais également les prestations d'expertise, de bornage et de régularisation d'emprises. Ces différentes missions se sont intensifiées significativement et constamment depuis 2011. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années notamment pour se conformer au « Décret impétrants », pour assister notre cellule du patrimoine et pour permettre une meilleure mise à jour de nos données cartographiques. Par ailleurs, la signature par la C.I.L.E., en juin 2015, de la convention WALTOPO, impliquera la nécessité d'accroître la quantité et la précision des levés de terrain.

1.2.4 SERVICE SIG/CARTOGRAPHIE

Il conviendra de poursuivre la stabilisation du nouveau Système d'Information Géographique (ELYX) en collaboration avec le groupe NETHYS (partenaire du marché conjoint).

Il conviendra également d'améliorer et accroître la qualité de nos données pour optimiser leur interaction avec le logiciel SAP.

Grâce aux améliorations du logiciel ELYX et à l'ajout de nouvelles fonctionnalités terrains, nous devrions accroître l'efficacité de la mise à jour des données géographiques de l'ensemble de nos installations (production, adduction, distribution et protection des captages). De plus, ce nouvel outil devra permettre à terme une consultation plus efficace des données par les services exploitants sur des supports mobiles (tablette, Smartphone, ...), et par conséquent réduire très significativement les coûts d'impressions et améliorer la rapidité et l'exhaustivité des mises à jour des données.

Enfin, tout en poursuivant l'utilisation du portail KLIM-CICC pour la gestion des demandes externes de renseignements sur nos installations, nous devons implémenter les nouvelles versions du fond de plan PICC de la Wallonie comme nouveau référentiel géographique de notre S.I.G., ce qui impliquera un important travail de réajustement de la représentation de nos objets sur ce référentiel.

1.2.5 SERVICE ÉLECTROMÉCANIQUE

Outre l'ensemble des interventions réalisées au quotidien pour le compte des 2 activités de la CILE, qu'il s'agisse de dépannages ou de maintenance préventive, le service électromécanique poursuivra le renouvellement d'armoires électriques et d'installations de protection cathodique. De même, il assurera la surveillance des travaux d'équipement et de mise en service des appareils électromécaniques à réaliser dans le cadre de gros chantiers principalement de la production, afin d'en optimiser ensuite la gestion. En outre, cette division devra s'employer à planifier les travaux de mise en conformité des installations électriques de haute et basse tension en regard des nouvelles réglementations en la matière.

1.2.6 SERVICE BÂTIMENT

Au-delà de leur maintenance journalière, les bâtiments administratifs existants de la C.I.L.E. nécessitent d'importants travaux d'entretien, d'adaptation et de réparation. Par ailleurs certaines installations techniques doivent être mises en conformité, rénovées ou renouvelées en fonction des évolutions technologiques, de leur ancienneté et des coûts énergétiques.

Les efforts se concentreront essentiellement sur :

- le renouvellement des équipements HVAC du bâtiment d'Angleur et sur sa sécurisation (conjointement avec le service IT) ;
- la poursuite des démarches et travaux en vue de la mise en conformité des installations électriques du siège social, notamment par l'entremise d'un nouveau marché public de travaux ;
- l'élaboration de projets d'aménagement et d'adaptation de locaux en fonction de leurs réaffectations.

Nous devons également adapter nos procédures internes en fonction des récentes prises de possession de nouveaux bâtiments (espace clientèle, unités de traitement d'eau, secteur Condroz, bâtiment dédié à l'entretien des ouvrages, ...).

1.3 SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Le maintien de la **certification ISO 9001** obtenue en 2005 sera une des missions de la cellule qualité et de l'ensemble des processus certifiés. Toutes les activités de la CILE devront répondre aux exigences de la dernière version de la norme 9001:2015 avant le mois d'octobre 2018.

Un autre objectif majeur sera d'obtenir la **certification ISO 14001:2015**, système de management de l'environnement.

Le premier audit de certification vérifiera la conformité aux exigences environnementales pour un nombre limité de processus. Le but étant d'intégrer progressivement toutes les activités de la CILE avant fin 2019. La formation du personnel à la nouvelle version de la norme ISO 14001:2015 est enregistrée dans le programme de formations 2017-2019.

Le système de management actuel prendra en compte la dimension environnementale, il associera les exigences des deux référentiels normatifs ISO 9001 et ISO 14001 afin de les intégrer en un seul et même système de management QE (Qualité-Environnement).

Afin de développer une confiance basée sur des preuves objectives, le laboratoire continuera à démontrer ses compétences techniques et organisationnelles en maintenant l'accréditation **ISO 17025** pour les analyses chimiques et bactériologiques de son champ d'activités.

Ceci implique la maîtrise des savoir-faire liés aux procédés d'échantillonnage, d'analyse et de gestion des résultats par la mise en œuvre d'actions de contrôle préétablies et systématiques qui constituent les bases du système de management de la qualité de notre laboratoire.

L'usine d'embouteillage devra démontrer pour la quatrième année consécutive sa conformité aux exigences de la norme **ISO 22000**, système de management de la sécurité des denrées alimentaires.

En ce qui concerne chaque référentiel, les trois prochaines années seront réparties comme suit :

	ISO 9001 (SMQ)	ISO 17025 (SMQ)	ISO 22000 (SMSDA)	ISO 14001 (SME)
2017	Audit de reconduction	Audit de surveillance	Audit de reconduction	Audit de certification (1 ^{er})
2018	Premier audit de surveillance	Audit de reconduction	Premier audit de surveillance	Premier audit de surveillance
2019	Second audit de surveillance		Second audit de surveillance	Second audit de surveillance

Le **projet H2ORIZON 2019** initié en 2013 souhaitait donner un cadre à l'évolution de la société.

Entretemps, divers projets d'ampleur ont vu le jour, tels que APOLLO (SAP) et les chantiers liés au plan d'investissement baptisé « Plan BEI ».

Ce projet a servi de socle pour la Roadmap IT. Cette démarche guidera le contexte dynamique dans lequel la CILE évoluera les prochaines années, avec toujours comme horizon l'année 2019.

La vision (ce que la CILE veut être), la mission (pourquoi elle existe) et les valeurs (ce en quoi elle croit) seront revus en 2017 au travers de la charte qualité.

Quatre projets liés au SMQ seront développés dans la roadmap IT:

- Mise en place d'un système de gestion documentaire électronique (GED) propre au système de management de la qualité.
- Adaptation des processus aux nouvelles méthodes de travail engendrées par la mise en production de SAP
- Installation d'un outil de traçabilité pour l'usine d'embouteillage d'HAMOIR
- Développement d'un relevé de paramètres au niveau des unités de traitement (critères quantitatifs et qualitatifs)

Le travail d'analyse de risques réalisés dans le cadre des **Water Safety Plans** sera accentué en 2017.

La dénomination WSP a changé pour devenir le « **plan de gestion de la sécurité sanitaire (de l'eau)** ». Sa mise en œuvre dépendra de la transposition en droit wallon des annexes 2 et 3 de la Directive 98/83/CE.

Soutenue par la direction générale, le laboratoire a décidé de se doter d'un véritable logiciel de gestion intégré (**LIMS – Laboratory Information Management System**) permettant de répondre aux exigences de qualité et de traçabilité de l'organisme d'accréditation et de gérer efficacement l'ensemble des données du laboratoire.

Afin de réaliser ce projet ambitieux, le laboratoire de la CILE souhaite s'adjoindre les services d'un prestataire externe. Celui-ci sera chargé de la mise à disposition, l'implémentation, le paramétrage, la maintenance et le help desk d'un système LIMS en fonction des besoins métiers du laboratoire de la CILE.

L'objectif souhaité étant de remplacer, pour le 1er janvier 2018, les applications Mainframe et bases de données multiples actuellement en place.

1.4 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

1.4.1 COMMUNICATION

Le service Communication intervient tant dans la communication externe : vers le client et le grand public, que dans la communication interne : vers le personnel de l'entreprise dans sa large acceptation.

Il assure des missions d'information et de sensibilisation aux métiers de l'eau, à la protection de la ressource, à la qualité du service, des infrastructures et du produit, tout en développant sa notoriété. Dans ce cadre, il soutient la politique de publications de l'entreprise.

Le service est détenteur de la charte graphique de l'entreprise et envisagera sa révision en fonction de l'évolution des tendances en la matière.

Les écrans de communication internes de l'entreprise évolueront vers d'avantage de communication vidéo et la formation du personnel pourra être également envisagée via ce type de support.

Depuis 2016, la CILE dispose de plusieurs sites vitrines nouvellement édifiés et propices à un accueil convivial et confortable des visiteurs, à commencer par la station d'abattement de nitrates située à Ans, mais aussi la nouvelle station de refoulement de Néblon-le-Moulin. Ces lieux présentent notamment l'avantage non négligeable de proposer une salle de projection, de réunion, un espace cuisine, ainsi que des sanitaires. Nous prévoyons, dès lors, d'y recentrer les visites de groupes qu'elles soient techniques ou simplement pédagogiques et récréatives. Un matériel spécifique sera développé à l'attention des différents publics-cible concernés. Un planning sera établi et des plages seront réservées aux établissements scolaires avec proposition d'intervention dans les frais de déplacement des écoles.

Le site internet de la CILE a suivi notre rénovation informatique et propose désormais davantage d'interactivité. Afin de poursuivre notre politique de publications sur les réseaux sociaux en adéquation avec l'évolution sociétale, mais également de nourrir une communauté d'internautes, nous définirons notre stratégie de communication dédiée aux applications numériques et engagerons un community manager qui intégrera la cellule communication dès 2017.

Cette personne développera également l'interaction au départ du site internet, mais aussi sa qualité « responsive », autrement dit sa compatibilité pour une lecture sur les différents écrans disponibles, qu'il s'agisse de PC, tablette ou smartphone.

Le service Communication continuera de prêter son concours dans les situations de crise en assurant l'interface avec la presse et, dans ce cadre, assurera un partage d'expériences avec les autres communicateurs du secteur de l'eau réunis en Commission V au sein d'Aquawal. Ainsi, pourrons-nous organiser au mieux la veille technologique en matière de communication intelligente, réactive voire proactive au départ de canaux modernes. Il en va de même pour les réseaux sociaux.

En tant qu'entreprise proche du secteur de l'environnement, nous désirons nous impliquer d'avantage dans le développement durable. La mise en place de valeurs associées passera par la sensibilisation des agents pour obtenir leur adhésion. Nous serons alors en mesure de communiquer vers le grand public en toute cohérence. La cellule communication prêtera son expertise aux services développant des actions qu'il s'agisse de la gestion des déchets, de l'installation de solutions soutenables dans l'entretien des parcelles, de nouveaux marqueurs de la qualité de l'environnement comme les abeilles récemment installées à Néblon-le-Moulin, ou toute autre initiative.

Notre réflexion veut également se pencher sur la symbolique de l'eau, et surtout l'eau potable, dans la ville. Liège a eu longtemps, parmi ses fleurons, l'eau potable disponible aux fontaines publiques. Nous désirons réexaminer la pertinence de systèmes permettant de remettre l'eau à l'honneur, notamment à partir de collaborations avec les villes et communes dans les espaces publics restaurés.

De même, la cellule Communication veillera à la valorisation de nos partenariats avec des salles culturelles en proposant des pistes de développement d'expositions diverses sur l'eau et l'environnement.

Une autre piste d'optimisation de la visibilité de l'entreprise visera à exploiter des pistes quant à l'architecture contemporaine développée dans la conception de nos récents bâtiments publics, mais aussi la promotion d'œuvres d'art liée à ces bâtiments qui pourrait, par extension, toucher le monde de l'Art.

Enfin, en 2017, le colloque de l'ASTEE aura lieu à Liège et réunira les professionnels de l'eau. La CILE a déjà pris les premiers contacts pour participer pleinement à cet événement international qui aura lieu sur son territoire d'activités et profiter de l'occasion pour développer sa visibilité. La cellule Communication continuera, par ailleurs, en dehors de cette activité ponctuelle, de prêter son concours dans la promotion du développement de nos activités à l'international.

1.4.2 RELATIONS PUBLIQUES

Les objectifs principaux de la cellule Relations Publiques sont d'une part, de véhiculer et défendre la meilleure image de l'intercommunale en tant de producteur-distributeur de référence d'eau potable par canalisations, en sa qualité de service public au service du public et d'autre part, de mettre en avant le service dévolu à sa clientèle.

Pour assurer la concrétisation de ces objectifs :

Dans la continuité elle privilégie trois cibles, à savoir le grand public, le personnel de l'entreprise et, particulièrement, les membres du Conseil d'administration de la CILE et les représentants des Villes et Communes associées, que ce soit les mandataires publics ou les agents communaux. Dans les trois années à venir, ces derniers feront l'objet d'une attention accrue, sachant qu'il est essentiel, pour une intercommunale, de maintenir une proximité avec ses Associés, en veillant à leur garantir le meilleur retour en terme de qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre.

Pour ce faire, la cellule Relations Publiques met en place une série d'actions :

- elle organise des points de rencontre au travers d'évènements ponctuels et/ou récurrents ;
- elle initie une politique de visites d'ouvrages d'art (captages, châteaux d'eau, etc.) et autres installations, avec le souci permanent de faire connaître les métiers spécifiques de la CILE et les investissements nécessaires pour alimenter ses 565.000 clients en eau potable 24h/24, 365 jours par an ;
- elle prend part régulièrement à des exposés à destination de publics divers ;
- elle participe aux séances d'information dans les Villes et Communes associées ;
- elle gère l'interface avec les journalistes, organise les conférences de presse, rédige les communiqués de presse et les infos services relayées notamment sur VIVACITE. Elle s'investit, le cas échéant, dans la communication en situation de gestion de crise ;
- elle assure journallement une revue de presse en interne ;
- elle mène une politique de relations publiques notamment à travers un plan de publications, de visibilité et de notoriété dans le respect des règles de bonne gouvernance ;
- elle est présente sur différents salons comme le salon des mandataires au Wex de Marche en Famenne, ou autres salons ponctuels organisés sur le territoire de ses associés ;
- elle initie et entretient, depuis plus de 15 ans, une politique de mise à disposition d'eau dans le cadre de manifestations culturelles et/ou sportives sur le territoire des Villes et Communes associées.

C'est ainsi à titre d'exemple, qu'un partenariat a été conclu et réitéré avec l'asbl Enjeu, organisateur, avec la Ville de Liège, des différents Villages (de Noël, Gaulois), les Epicuriales, ...

Nous citerons également les nombreux joggings en Province de Liège, dont le Maasmarathon à Visé, la Belleiloise, les 15 km de Liège Métropole, où les

participants consomment l'eau distribuée par la CILE, crédibilisant voire réhabilitant en cela, la qualité de l'eau de distribution.

L'eau de la CILE est présente et consommée également lors de nombreux festivals tels Les Ardentes, le mini festival, Tempo Color, etc.

Cette mise à disposition se matérialise au travers de la fourniture d'eau par conteneurs de 1.000 litres, par un col de cygne ou encore des bonbonnes de 10 litres de la « Source de Pêchet » et s'assortit systématiquement d'un retour d'image pour la CILE.

Cette volonté de focaliser nos soutiens par une mise à disposition de l'eau distribution sera encore accentuée et priorisée ;

- elle apporte son concours à la formation/information des administrateurs notamment au travers de visites d'ouvrage d'art et autres sites ou pôles d'intérêt de l'intercommunale ;
- elle joue un rôle d'interface entre les mandataires communaux des Villes et Communes associées, les représentants des communes, des autres intercommunales et les services de la CILE.

Perspectives sur les exercices 2017 à 2019

Au-delà de la réalisation des missions et tâches décrites plus haut, la cellule Relations Publiques va canaliser et intensifier ses efforts sur trois axes prioritaires, à savoir :

- La visite d'ouvrage auprès de nos publics cible, partant que la CILE, à la faveur des investissements de ces dernières années disposent aujourd'hui d'ouvrages d'art à haute valeur ajoutée et de haute technicité. Ces vitrines sont autant d'excellents outils qui nous permettront de faire découvrir nos métiers souvent méconnus du profane ;
- Le renforcement des interactions avec les représentants des associés, qu'ils soient administrateurs, mandataires publics ou agents communaux, sachant que nous estimons indispensable d'accentuer notre proximité auprès de ces acteurs privilégiés. En cela, elle y continuera à assurer concrètement un rôle de facilitateur ;
- A l'aune des sollicitations de plus en plus nombreuses pour la mise à disposition d'eau dans le cadre des manifestations à caractère culturel et/ou sportif sur le territoire de nos communes et villes associées, une attention particulière sera réservée au développement de nos « points d'eau ». C'est ainsi qu'un partenariat devrait être finalisé avec une société active dans ce type de manifestations afin d'optimiser et professionnaliser cette mise à disposition sous forme de bars à eau, visuels et messages adaptés, etc.

1.5 DEVELOPPEMENTS INTERNATIONAUX

La stratégie de la CILE à l'international repose sur 3 axes essentiels :

1. VEILLE DES TECHNOLOGIES ET DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Participation à des Congrès, groupes de travail et d'expertises diverses :

- International Water Association (IWA)
- Global Water Operators' Partnerships Alliance (GWOPA)
- International Association for Hydro-Environment Engineering and Research (IAHR)
- International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy (CIRIEC)
- Forums mondiaux de l'eau
- Pollutec, demo-fournisseurs, ...

2. ADHÉSION ET PARTICIPATION ACTIVE A DIVERS ORGANISMES INTERNATIONAUX

- **Conseil Mondial de l'Eau** : Au travers de cette adhésion, la CILE pourra participer aux grands débats sur la politique de l'eau dans le monde et s'associer aux décisions fondamentales qui auront immanquablement, dans le futur, un impact chez nous. En renforçant ainsi sa crédibilité auprès de partenaires potentiels et en développant son tissu relationnel sur la scène internationale, la CILE aura les moyens de mettre en place ses stratégies de développement et d'élaborer des projets de coopération valorisant son savoir-faire.
- **Aqua Publica Europea (APE)** : Cette Association a pour objectif de promouvoir la gestion publique de l'eau sur la scène européenne et internationale. La CILE poursuivra sa participation au sein des groupes de travail « Performance », « Communication », « Recherche & Innovation » et « International ». Elle continuera de répondre et de s'associer à d'éventuels appels de coopération entre les membres. En particulier, au cours du plan stratégique 2017-2019, la CILE apportera son concours actif au projet Smart Meter HORIZON 2020 (Pre-Commercial Procurement) inscrit dans le cadre du programme Horizon 2020 de la Commission européenne. Une subvention de 4 millions d'euros est prévue sur 4 années, dont 400 millions au profit de la CILE.
- **Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)** : La CILE continuera de s'y investir, en tant que membre et au travers du siège qu'elle détient pour le compte d'AQUAWAL au sein Conseil d'Administration.

Elle contribuera activement à l'organisation du Congrès annuel de l'association, qui se tiendra à Liège en 2017.

- **Partenariat Eau de Paris** : Conformément à la convention conclue entre les deux sociétés, la CILE poursuivra la collaboration ainsi que le partage de compétences et d'expériences en faveur d'un partenariat public-public, dans les domaines de la protection des captages, de la qualité, de la gestion globale du réseau de distribution, des plans d'urgence, des services aux abonnés, de la formation et du perfectionnement du personnel, du Smart Metering et de la coopération technique, tant dans le cadre de projets de développement internes qu'à l'international.
- **Water Security Management Assessment, Research & Technology (W-Smart)** : Au cours du prochain plan triennal, la CILE renforcera son partage d'expertise pour la sécurité des réseaux contre les actes de malveillance et les catastrophes naturelles. Elle participera à divers workshops internationaux en tant qu'expert tandis qu'elle organisera un exercice de crise, à Liège, en 2017.
- **Institut Supérieur des Techniques de l'Eau (ISTE), Aquapôle et Université de Liège (PACOBEL).**

3. DÉVELOPPEMENT D'OPÉRATIONS DE VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE DE LA CILE À L'INTERNATIONAL

- Participation à des forums et des missions économiques ;
- Collaboration active avec la Société LIEXUTI pour le portage de dossiers, la coordination de projets intégrés avec Nethys et Intradef et la recherche de financements auprès des bailleurs de fonds (Fonds Européen de Développement – FED et Coopération Technique Belge – CTB, en particulier) ;
- Poursuite des projets en cours :
 - a) Parrainage de l'Entreprise de l'Eau du Liban Nord (EELN) avec ONU-Habitat (financement européen TAIEX) ;
 - b) Participation à un partenariat avec la Ville de Liège pour le Développement Urbain durable, inclusif et résilient aux changements climatiques de Lubumbashi (financement EuropeAid) ;
 - c) Participation au projet Smart Meter HORIZON 2020 (Pre-Commercial Procurement) ;
 - d) Amélioration de la qualité d'eau et des performances des systèmes d'alimentation en eau potable au Maroc (avec Vivaqua) ;
 - e) Inscription au projet Clean Ganga : EU-India Water Platform (constitution d'une plateforme de partenariat Eau entre l'UE et l'Inde) ;
 - f) Projet de ferme pilote d'élevage au Rwanda en collaboration avec l'Institut vétérinaire tropical de l'Université de Liège et LIEXUTI ;

g) Poursuite des contacts avec la Chine concernant l'expertise en matière de :

- protection des ressources
- contrôle de la qualité de l'eau (avec l'Institut Scientifique de Service Public - ISSeP)
- traitement des eaux usées (avec la Société Publique de Gestion de l'Eau – SPGE et l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration – AIDE)
- compteurs intelligents (avec Nethys).

1.6 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les Ressources Humaines remplissent 4 rôles fondamentaux :

- Le partenaire stratégique s'associe à l'atteinte des objectifs de toutes les parties prenantes en internes : ouvriers, employés, cadres...et les traduit en stratégies RH ;
- Le promoteur de changement soutient l'évolution culturelle et organisationnelle en dynamisant les valeurs humaines.
- L'expert administratif optimise les processus outils et politiques pour garantir la meilleure gestion possible des ressources humaines.
- Le défenseur de l'employé soutient avec empathie les collaborateurs dans leur engagement.

En tant que partenaire stratégique, les ressources humaines sont à l'écoute des besoins des différents départements ; elles identifient et préparent les compétences des collaborateurs pour répondre aux défis futurs ; elles évaluent la performance de chacun.

Dans ce cadre, le département des ressources humaines a réalisé, en 2016, un cadastre des compétences (niveau III) qui permet d'identifier les compétences qui sont indispensables au bon fonctionnement des différents départements.

Dans un contexte d'évolution des métiers (notamment lié à l'intégration de SAP) et d'allongement des carrières (réforme des pensions), le cadastre des compétences favorise le développement d'une logique de mobilité fonctionnelle permettant aux agents de s'adapter à l'évolution de leurs missions tout au long de leur carrière et d'élargir le champ de leurs activités.

Ce cadastre constitue également un outil de gestion RH et permet une adaptation permanente des procédures de recrutement, de mutation ou de promotion, il sera enfin un outil précieux pour le management RH notamment :

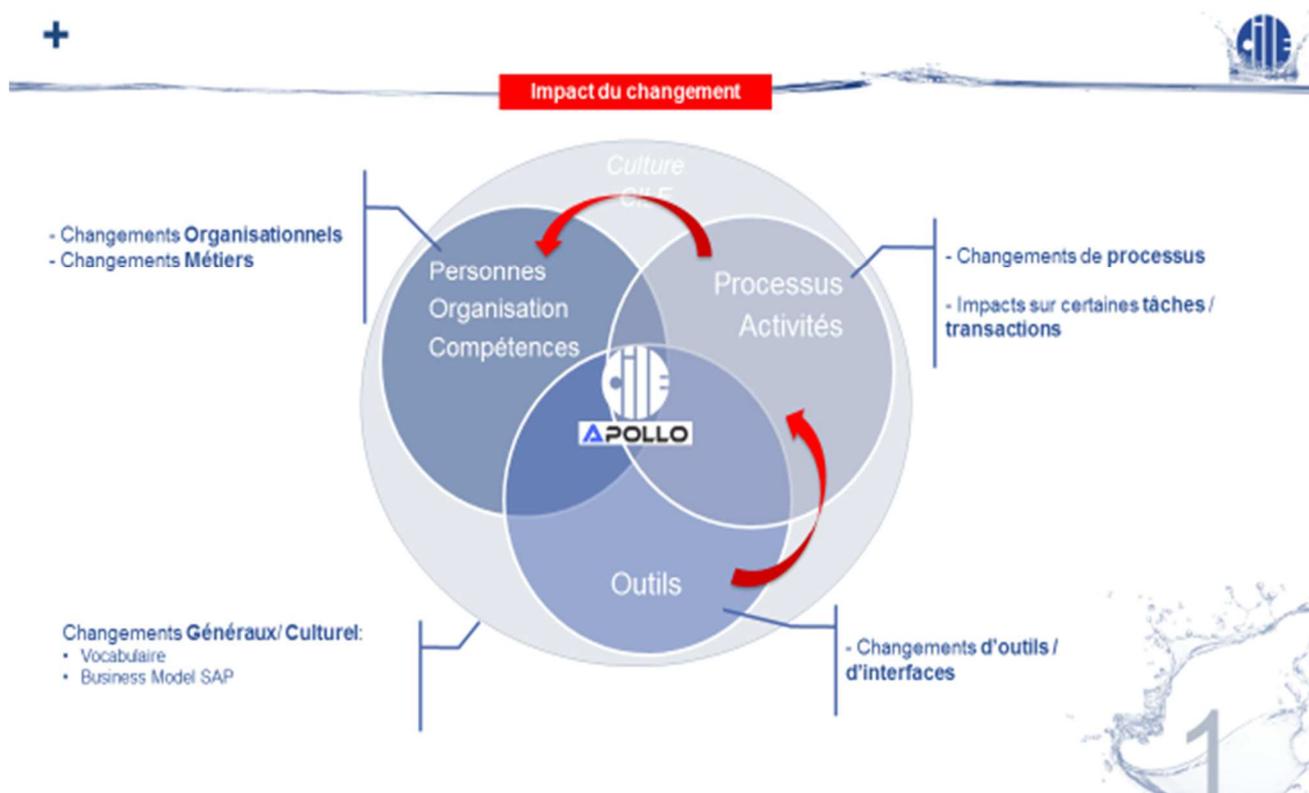
- dans la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs ;
- dans l'anticipation des besoins de formation et l'élaboration du plan de formation triennal ;
- dans la démarche d'évaluation des compétences acquises et d'appréciation des développements à envisager.

Sur base du cadastre, les Ressources Humaines devront mettre en production un outil d'évaluation du personnel qui répond aux besoins de la CILE.

En tant que promoteur du changement, les Ressources Humaines ont également pour mission de développer une organisation moderne favorisant une entreprise plus performante.

Afin d'améliorer sa performance, la CILE s'est dotée, en 2016, du progiciel SAP. L'intégration de cet outil entraîne des modifications dans les méthodes de travail des départements concernés.

L'impact de ce changement peut être résumé par le logigramme suivant :



Dans ce cadre, il appartient aux Ressources Humaines d'assurer le niveau de compétences et de bien-être des collaborateurs.

Par conséquent, les Ressources Humaines devront :

- Analyser les impacts sur l'organisation et si nécessaire, adapter celle-ci aux nouvelles méthodes de travail nées de l'implémentation de SAP ;
- Améliorer le niveau de formation pour les nouvelles méthodes de travail.

En tant qu'expert administratif, les Ressources Humaines doivent enfin optimiser les modes de collaboration interne.

Ainsi, elles entendent réaliser dans les trois ans :

- La dématérialisation du processus des demandes de congé ;
- L'amélioration du reporting sur l'absentéisme ;
- Une réforme de la procédure de contrôle médical.

1.7 GESTION DES PENSIONS

A la suite de la dernière réforme des pensions, chaque nouveau dossier de mise à la retraite anticipée doit faire l'objet d'un examen minutieux par le département des Ressources Humaines.

Afin de tenir compte de nos spécificités statutaires, le Service Fédéral des Pensions a modifié, en septembre 2016, son calculateur de pension sur le site MyPension.be.

Une phase de vérifications des données contenues sur MyPension.be sera effectuée à partir de la fin 2016. Ensuite, le département des Ressources Humaines reprendra les estimations de date de départ à la retraite anticipée.

Ainsi, les collaborateurs susceptibles de bénéficier d'une mise à la retraite anticipée en 2017 ont été reçus dans le courant de l'année 2016. Les collaborateurs qui devraient en bénéficier en 2018 seront également reçus à partir de la fin 2016.

Projections 2017

Nbre total d'agents à la retraite légale		6
Répartition	à 60 ans	2
	à 61 ans	1
	à 61,5 ans	1
	à 62 ans	1
	à 63 ans	0
	à 64 ans	1
	à 65 ans	0

1.8 INFORMATIQUE

1.8.1 INTRODUCTION

En 2016, la Cile, au travers du Département de Services Informatiques, a entrepris une analyse des besoins des départements afin de continuer sa transformation digitale passant notamment par l'implémentation de SAP HANA. Pour ce faire, plusieurs ateliers avec les responsables des services ont été organisés.

De cette analyse, nous avons ressorti des objectifs stratégiques rassemblés au sein de 4 grandes lignes de force.

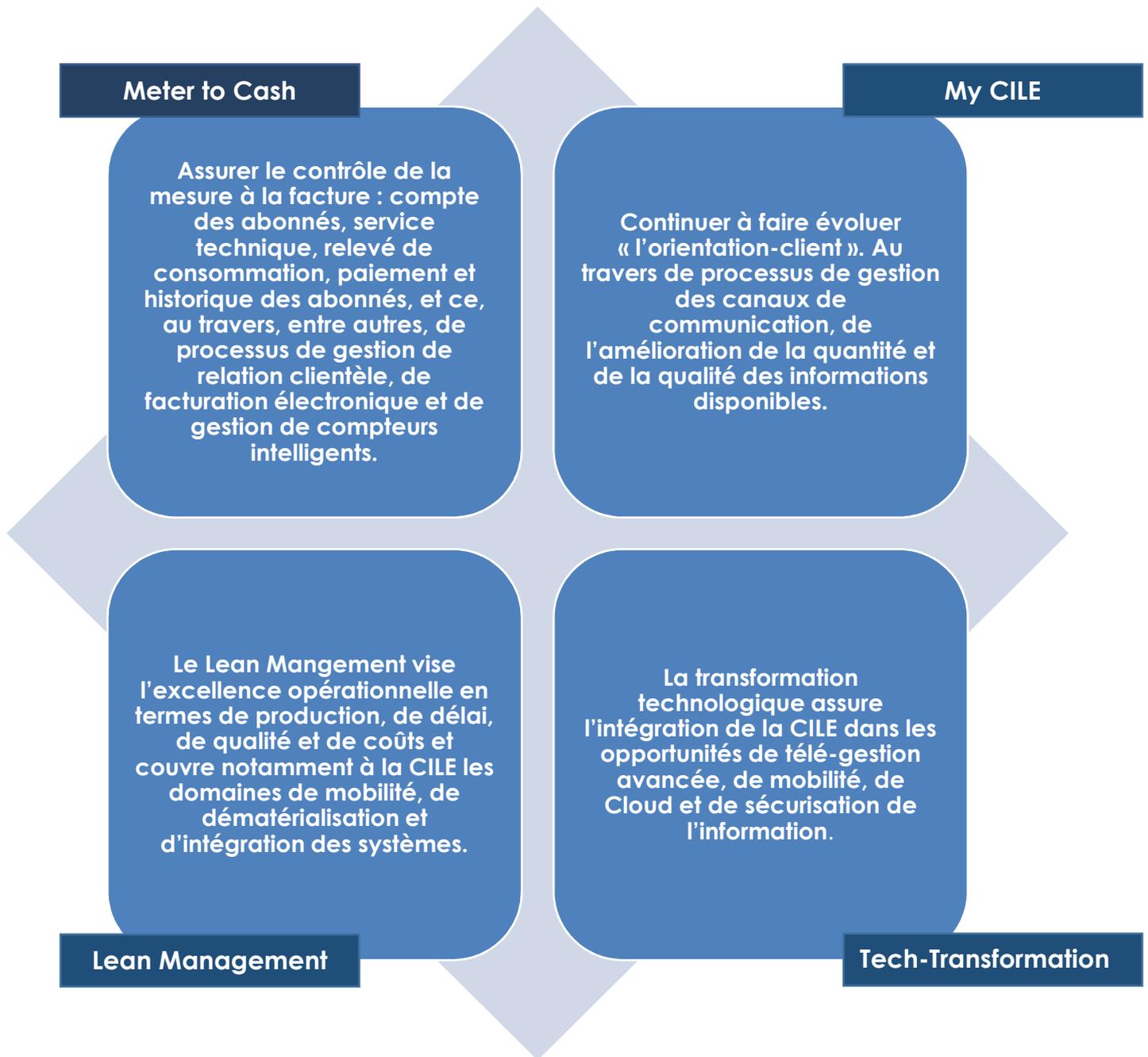
Afin de concrétiser ces lignes de forces et ces objectifs stratégiques, nous les avons répartis en 5 programmes qui se divisent en une quarantaine de projets. Certains de ces programmes devront s'étaler sur plusieurs années et ainsi s'étendre au-delà de 2019.

En plus de ces projets, le DSI continuera à soutenir les départements dans la gestion quotidienne de leur métier. Il s'assurera que l'infrastructure et le réseau répondent aux besoins et ce en permanence.

Au niveau de l'organisation, l'ensemble de ces projets ainsi que la gestion quotidienne sont gérés au sein d'un département « orienté Service ». En 2017, un Centre de compétences SAP sera mis en place afin de soutenir au mieux la solution SAP HANA pour les départements l'utilisant. Cette solution reposant notamment sur une qualité de données optimale, une gouvernance holistique des données sera intégrée au sein de la CILE.

1.8.2 LES LIGNES DE FORCE

Les **objectifs stratégiques** de la CILE se répartissent en **4 lignes de force** :



1.8.3 LES PROGRAMMES

Tous les objectifs stratégiques ainsi que chaque projet sont regroupés au sein de 5 programmes.

Programmes

1. Dématérialisation et mobilité

2. Services

3. People

4. Process

5. Technique

1. Dématérialisation & mobilité

Projets qui visent le remplacement des supports d'informations matériels par des fichiers informatiques et des outils mobiles (ordinateurs, tablettes, smartphones,...) et la mise à disposition de l'information indifféremment du lieu d'exécution de la tâche ou de l'acte professionnel.

2. Services

Projets dont les objectifs sont d'apporter une valeur ajoutée à un produit ou d'assurer un travail indispensable à l'entreprise.

3. People

Projets orientés vers le développement des compétences, de la formation, du bien-être et de la sécurité du personnel.

4. Process

Projets qui ont pour objectifs de systématiser l'organisation et/ou la politique d'une entreprise dans le but d'atteindre certains objectifs

5. Technique

Projets qui ont pour objectifs la modernisation technique des opérations et services fournis par la CILE

2. PERSPECTIVES FINANCIÈRES

2.1 INTRODUCTION

Les perspectives financières revues par activité pour les exercices comptable à venir s'appuient sur :

- notre connaissance du secteur de l'eau ;
- la gestion des données comptables et techniques spécifiques à la CILE ;
- la référence des exercices antérieurs (tant en budget qu'en réalisé) ;
- la situation comptable en cours ;
- la croissance des coûts liée à l'inflation, à la mondialisation, ainsi qu'aux besoins requis.

Ces perspectives tiennent compte :

- des diverses réformes imposées par les décrets successifs transposés dans le Code de l'eau ;
- de la programmation :
 - des investissements ordinaires (renouvellement des conduites & raccordements vétustes) ;
 - des investissements de pérennité et de sécurisation de la conduite d'adduction du Néblon (achèvement du dédoublement de la conduite) ;
- des moyens financiers subsistants en fonds propres ;
- des obligations de résultats dans la fourniture d'une eau de qualité, en quantité et pression voulues, ainsi que dans la prestation de services adéquats, ponctuels et cordiaux.

Au vu des éléments cités, il est bien précisé que tous les paramètres budgétaires repris au plan stratégique 2017-2018-2019 ont été établis en incluant une reprise du bénéfice reporté et en postulant un ajustement au 1^{er} janvier 2019 de notre **Coût Vérité Distribution**.

Monsieur le Ministre du département Economique du Service Public de Wallonie nous a autorisé l'application, depuis le 1^{er} février 2015, d'un C.V.D. de 2,8086 EUR/m³.

Ce tarif a été maintenu en 2016 et ne subira aucune majoration en 2017 et 2018.

Les déficits budgétaires des exercices 2017 et 2018 seront couverts par les bénéfices reportés des exercices 2013 à 2015, en application de l'article 50 alinéa 2 des statuts de la CILE. Cette disposition s'inscrit dans la perspective de la future régulation du prix de l'eau et plus spécialement du **Coût Vérité Distribution**.

Cependant, en raison des pertes d'exploitation budgétisées, nous devons attirer votre attention sur le risque probable de l'affaiblissement de l'EBITDA de la CILE et dès lors de la non-conformité avec certains ratios contractuellement définis aux clauses de l'emprunt BEI.

Activité de Production	2017	2018	2019	Venant de 2016
Tarif associé	0,8410 €/m ³	0,8758 €/m ³	0,9288 €/m ³	0,8410 €/m ³
Tarif non-associé	0,8710 €/m ³	0,9058 €/m ³	0,9588 €/m ³	0,8710 €/m ³

Activité de Distribution	2017	2018	2019	Venant de 2016
Coût Vérité Distribution	2,8086 €/m ³	2,8086 €/m ³	2,9182 €/m ³	2,8086 €/m ³

Les perspectives financières s'articulent, pour chacune des deux activités, sur deux points :

- le budget général des charges et produits ;
- le budget des dépenses d'investissement.

Il a été tenu compte, dans l'élaboration des budgets, d'une perspective d'augmentation annuelle fixe (+ 0,18 €/m³ chaque année) du coût vérité assainissement (C.V.A.):

Assainissement public	2017	2018	2019	Venant de 2016
Coût Vérité Assainissement	2,2950 €/m ³	2,4750 €/m ³	2,6550 €/m ³	2,1150 €/m ³

2.2 BUDGET GÉNÉRAL

Le budget général est établi sur le schéma des comptes de résultats – classes VI et VII – du plan comptable. Les charges et les produits sont évalués sur base de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2015, des perspectives d'évolution sur les 3 années à venir en regard des éléments connus des 3 précédents exercices clôturés, ainsi que des budgets actuels.

2.2.1 L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION

Le budget de fonctionnement de l'activité de Production se décompose comme suit :

Charges

	2017	2018	2019
Charges d'exploitation	35.628.800	36.113.600	36.926.000
Charges financières	1.488.000	1.452.550	1.405.400
Charges exceptionnelles	5.000	5.000	5.000
Charges fiscales	8.750	8.750	8.750

Produits

	2017	2018	2019
Ventes et prestations	34.863.400	36.026.750	37.745.050
Produits financiers	590.100	590.100	590.100
Produits exceptionnels	10.000	10.000	10.000
Bénéfice reporté exercices précédents	1.164.100	953.050	0

Les sept rubriques des charges d'exploitation :

	2017	2018	2019
Achats	13.447.250	13.651.250	13.845.150
Services et biens divers	5.866.850	5.660.100	6.002.800
Rémunérations et charges sociales	7.752.000	7.905.700	8.063.750
Amortissements	8.542.300	8.851.600	9.002.750
Dotations aux provisions	200	24.600	-9.000
Réductions de valeurs sur créances	1.000	1.000	1.000
Autres charges d'exploitation	19.200	19.350	19.550

Les quatre rubriques des ventes et prestations :

	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	34.213.200	35.365.850	37.083.750
Transfert d'activité	150.000	150.000	150.000
Production immobilisée	382.000	392.450	392.450
Autres produits d'exploitation	118.200	118.450	118.850

2.2.2 L'ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION

Le budget de fonctionnement de l'activité de Distribution se décompose comme suit :

Charges

	2017	2018	2019
Charges d'exploitation	133.070.150	139.648.700	147.751.500
Charges financières	837.300	807.050	773.850
Charges exceptionnelles	21.000	21.000	21.000
Charges fiscales	4.850	4.900	4.900

Produits

	2017	2018	2019
Ventes et prestations	133.379.350	137.796.650	145.074.650
Produits financiers	1.031.900	1.121.250	1.210.100
Produits exceptionnels	25.000	25.000	25.000
Bénéfice reporté exercices précédents	0,00	1.538.750	2.241.500

Les huit rubriques des charges d'exploitation :

	2017	2018	2019
Achats	86.348.700	91.754.500	97.766.400
Transfert d'activité	150.000	150.000	150.000
Services et biens divers	12.560.000	12.684.500	13.244.150
Rémunérations et charges sociales	21.028.750	21.307.950	21.709.100
Amortissements	11.277.500	11.860.500	12.788.900
Dotations aux provisions	-262.850	-159.000	-59.550
Réductions de valeurs sur créances	356.000	406.000	476.000
Autres charges d'exploitation	1.612.050	1.644.250	1.676.500

Les trois rubriques des ventes et prestations :

	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	128.933.950	133.339.950	140.617.650
Production immobilisée	2.347.350	2.358.400	2.358.400
Autres produits d'exploitation	2.098.050	2.098.300	2.098.600

2.2.3 REMARQUES COMMUNES AUX DEUX ACTIVITÉS

1 . Les consommations :

L'année 2015 a été marquée par la mise en décharge pour travaux d'un captage local et par des essais sur le dédoublement de l'adduction du Néblon qui nous ont conduits à augmenter nos achats d'eau au détriment de notre production interne.

Notre projection de volume de production est réalisée sur base d'achats d'eau à notre niveau 2014 et d'un prélèvement journalier de 1.500 m³/jour sur la station de pompage de Modave (VIVAQUA)

Bien que nous optimisons nos propres captages, le taux d'autonomie de la CILE est progressivement ramené de 73 à 72 % en raison de l'activation de la convention de sécurisation CILE-VIVAQUA.

Dans l'état d'avancement actuel des accords CILE-SWDE, vu l'absence d'infrastructures spécifiques pour l'alimentation du nord Luxembourg, nous n'avons pas encore valorisé un quelconque achat supplémentaire d'eau en provenance des barrages.

Les cessions volumétriques à l'activité de Distribution sont budgétisées sur base d'une stabilisation des volumes consommés par nos abonnés au terme de l'année 2015.

L'évaluation du besoin pour notre plan triennal est calculée sur un rendement des réseaux de distribution fixé à 78,00 % (79,3 % en 2014 et 76,07 % en 2015).

2 . Les achats marchandises :

Un nouveau marché pour le remplacement de raccordements vétustes et non conformes sera lancé en 2017 pour une période minimale de 4 ans. La fourniture des pièces incombe à la CILE et ces achats de pièces augmenteront nos achats pour stock d'un montant estimé à 400.000 EUR.

Les achats de pièces, fournitures et consommables intègrent les futurs besoins des deux unités de traitement des eaux de Hesbaye d'un montant estimé à 420.000 EUR.

3 . Services et biens divers :

Analysés en détail, ils ont été ajustés suivant l'évolution des différents marchés de services qui ont été conclus à ce jour. Les montants obtenus sur les différentes rubriques subissent une indexation de 1,15 % par année. Une indexation exceptionnelle de 15 % est appliquée au poste électricité en raison de la perspective d'une augmentation programmée de ce poste.

En regard de l'exercice 2015, un ajustement de charges a été opéré en prévision des coûts induits par la mise en activité des stations de traitements.

Nos projections de la charge externe pour les entretiens des réseaux (conduites et raccordements), basées sur l'actualisation des coûts de l'exercice 2015, ont été volontairement surestimées en raison de l'impact positif d'un hiver 2014-2015 particulièrement clément.

Le basculement sur le nouvel environnement informatique « SAP » conduit à une réduction des coûts de 877.050 €, ceux-ci passant de 4.246.450 EUR en 2015 à une estimation de 3.368.500 EUR en 2017. Cette diminution de charges se poursuivra en 2018 (3.240.400 EUR) et se stabilisera en 2019 (3.393.450 EUR).

La rubrique « honoraires et cotisations professionnelles » a été budgétisée en tenant compte de charges nouvelles induites par notre adhésion à la plateforme POWALCO ainsi que d'un recours plus fréquent à une consultance externe pour nous assurer du bien fondé de nos actions et obligations. Ce coût supplémentaire a été évalué à 245.000 EUR.

Les rubriques électricité, entretiens, assurances sont impactées de la mise en exploitation de la nouvelle station de refoulement au site du captage de Néblon et des deux stations de traitement des eaux de Hesbaye.

Les indemnités statutaires d'occupation du domaine public sont maintenues aux normes des exercices antérieurs :

- à l'activité de Production : 0,0322 EUR/m³ en tête de réseau
- à l'activité de Distribution : 0,0640 EUR/m³ facturé aux abonnés
0,2100 EUR/m³ facturé aux Bâtiments
Communaux.

La valorisation de notre know-how à l'exportation et l'assistance logistique apportée au développement hydrique de certains pays moins favorisés nous conduisent à majorer nos prévisions de dépenses en voyages et déplacements.

4. Rémunérations et charges sociales :

Ajustées sur base d'une prévision de dépenses établie par notre service de Gestion des Ressources Humaines pour ce qui concerne le budget 2017, Cette prévision a servi de base à notre budgétisation des exercices 2018 et 2019 pour lesquels une indexation de 2 % a été appliquée.

Les principaux éléments intégrés dans ce budget sont :

- l'indexation des salaires le 1^{er} juillet 2016 (2 %);
- l'évolution de la masse salariale liée aux plans de carrière (0,3% l'an) ;
- l'effet du vieillissement (évolutions barémiques de + 0,5 % l'an) ;
- du coût de la responsabilisation dans les cotisations patronales de pensions.

5 . Les amortissements :

Les amortissements sont calculés sur les investissements retenus en raison des moyens financiers disponibles.

La charge prévisionnelle de l'exercice 2017 est calculée et réajustée en fonction :

- de la mise en exploitation de travaux débutés au cours des exercices précédents ;
- des règles fiscales sur l'amortissement proportionnel de la première année de détention ou de mise en exploitation de l'installation construite.

6 . Les charges financières :

Au 30-11-2009, signature des conventions de financements avec la B.E.I., contrat « A » : 82.000.000 EUR (sous garantie provinciale de 100 millions d'EUR).

Au 01-10-2010, premier prélèvement de 20 millions d'EUR au taux fixe de 3,243 %.
Durée de remboursement = 25 ans (5 ans de grâce + 20 annuités) ;
Réparti pour 5 M€ à l'activité de Production et 15 M€ à l'activité de Distribution.

Au 02-05-2012, deuxième prélèvement de 25 millions d'EUR au taux fixe de 3,559 %.
Durée de remboursement = 25 ans (5 ans de grâce + 20 annuités) ;
Réparti pour 20 M€ à l'activité de Production et 5 M€ à l'activité de Distribution.

Au 15-12-2014, troisième prélèvement de 25 millions d'EUR au taux fixe de 1,773 %.
Durée de remboursement = 25 ans (5 ans de grâce + 20 annuités) ;
Imputé en totalité à l'activité de Production.

Au 29-05-2015, quatrième prélèvement de 12 millions d'EUR au taux fixe de 1,312 %.
Durée de remboursement = 25 ans (5 ans de grâce + 20 annuités) ;
Imputé en totalité à l'activité de Production.

A noter qu'au 1^{er} octobre nous avons remboursé une première tranche sur le capital prélevé en 2010.

Le remboursement du capital D pour un montant de 10.015.160.00 EUR effectué durant l'exercice 2016, nous permet une diminution de 375.600 EUR de nos charges d'emprunt.

7. Les Produits d'activités annexes :

Un taux d'irrecouvrable particulièrement favorable en 2016 (0,9927043 %) a permis d'obtenir un produit de 506.570 EUR à titre d'intervention complémentaire dans l'indemnisation du coût de perception du CVA. La prudence nous conduit à budgétiser ce produit à hauteur de 384.750 EUR tenant compte du fait que le seuil de 1 % donnant droit à une indemnisation inférieure pourrait être dépassé pour les années ultérieures.

8. Les Produits financiers :

Diminution des produits des immobilisations financières :

- Sur nos participations ECETIA en raison du remboursement partiel du capital.
- Sur notre participation dans la SA NRB en raison de notre nouvelle orientation en matière informatique.
- Du taux d'intérêt nul sur nos valeurs disponibles.

2.2.4 ACTIVITÉ DE PRODUCTION : DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Investissements prévus pour l'activité de Production			
	2017	2018	2019
Acquisitions directes :	75.000	75.000	75.000
Véhicules	50.000	50.000	50.000
Divers	25.000	25.000	25.000
Bâtiments administratifs	200.000	200.000	200.000
Dédoublage Néblon	0	3.000.000	500.000
Travaux prioritaires ou consécutifs aux travaux de	3.675.000	675.000	3.175.000
Débimètres, clôtures et barrières	100.000	100.000	100.000
Total investissements Production	4.050.000	4.050.000	4.050.000

2.2.5 ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION : DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Investissements prévus pour l'activité de Distribution			
	2017	2018	2019
Acquisitions directes :	230.000	230.000	230.000
Véhicules	100.000	100.000	100.000
Divers distribution	50.000	50.000	50.000
Divers services généraux	80.000	80.000	80.000
Informatique	1.219.850	1.026.000	866.000
LAN/WAN	746.000	506.000	401.000
MAINFRAME	173.850		
ELYX CARTOGRAPHIE	20.000		
LIMS (répartition 100 % Production)	100.000	50.000	25.000
WEBCARTO	60.000	60.000	60.000
GED	0	100.000	100.000
SECURITE	120.000	60.000	30.000
Enveloppe de 250.000 € pas encore définie		250.000	250.000
Intégration investissements sur fonds de tiers (*)	2.052.000	2.052.000	2.052.000
Nouveaux raccordements	1.364.000	1.364.000	1.364.000
Déplacements de conduites	48.000	48.000	48.000
Lotissements	550.000	550.000	550.000
Extensions de réseaux	90.000	90.000	90.000
Travaux récurrents	2.500.150	2.500.150	2.500.150
Extensions de réseaux	314.150	314.150	314.150
Placements et mutations gros compteurs	324.950	324.950	324.950
Remplacements ponctuels de raccordements	536.700	536.700	536.700
Remplacements ponctuels de raccordements en plomb	1.009.500	1.009.500	1.009.500
Remplacements de raccordements bizaroïdes	48.300	48.300	48.300
Petites améliorations localisées	11.300	11.300	11.300
Pose de nouvelles vannes	222.350	222.350	222.350
Augmentation de pression	32.900	32.900	32.900
Travaux prioritaires ou consécutifs aux travaux de voiries	4.000.000	4.193.850	4.353.850
Remplacements de conduites	2.440.000	2.590.000	2.690.000
Remplacements de raccordements	1.560.000	1.603.850	1.663.850
Remplacements de raccordements vétustes ou non conformes	4.000.000	4.000.000	4.000.000
Total investissements Distribution	14.002.000	14.002.000	14.002.000
<i>(*) travaux financés par des tiers</i>			

2.2.6 ACTIVITÉ DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION : BUDGET GÉNÉRAL CONSOLIDÉ 2017

BUDGET 2017

ACTIVITE DE PRODUCTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	35.628.800	VENTES ET PRESTATIONS	34.863.400
1. <u>Achats</u>	<u>13.447.250</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>34.213.200</u>
Eau	6.692.650	Ventes d'eau internes	26.129.600
Fonds de protection	2.630.900	Ventes d'eau externes	2.272.300
Contribution de prélèvement	2.795.550	Fonds de protection	2.592.250
Coût vérité "assainissement"	321.300	Contribution de prélèvement	2.697.950
Achats pour stock	66.700	Coût vérité "assainissement"	321.300
Achats directs	724.200	Produits activités annexes	199.800
Achats carburant	49.900		
Analyses spéciales	155.650		
Fournitures de bureau	4.900		
Sous-traitants à facturer	5.500		
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>5.866.850</u>	2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>150.000</u>
Frais de port et gestion de boue	73.750		
Indemnités d'occupation et autres	1.140.450		
Charges locatives	124.550		
Entretiens et réparations	514.900		
Frais informatiques	1.056.000		
Fournitures à l'intercommunale	1.991.850		
Redevances et assurances	261.750		
Honoraires et cotisations	282.750		
Manifestations, publications, frais de notoriété	184.200		
Missions et réceptions	118.750		
Emoluments Administrateurs & intérimaires	117.900		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>7.752.000</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>382.000</u>
Rémunérations directes	5.228.450		
Charges patronales	2.244.100		
Autres frais de personnel	279.450		
4. <u>Amortissements</u>	<u>8.542.300</u>	4. <u>Autres produits exploitation</u>	<u>118.200</u>
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>200</u>		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>1.000</u>		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>19.200</u>		
CHARGES FINANCIERES	1.488.000	PRODUITS FINANCIERS	590.100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10.000
CHARGES FISCALES	8.750	Régulation du prix avec transfert d'activité	502.950
BENEFICE A AFFECTER		BENEFICE REPORTE	1.164.100
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	37.130.550	TOTAL	37.130.550

BUDGET 2017

ACTIVITE DE PRODUCTION

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		34.863.400
A. Chiffre d'affaires	34.213.200	
B. Transfert d'activité	150.000	
C. Production immobilisée	382.000	
D. Autres produits d'exploitation	118.200	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-35.628.800
A. Approvisionnements et marchandises	13.447.250	
B. Services et biens divers	5.866.850	
C. Rémunérations et charges sociales	7.752.000	
D. Dotations aux amortissements	8.542.300	
E. Réductions de valeur	1.000	
F. Provisions pour risques et charges	200	
G. Autres charges d'exploitation	19.200	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-765.400
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		-897.900
A. Produits financiers	590.100	
B. Charges financières	1.488.000	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-1.663.300
VI. <u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		5.000
A. Produits exceptionnels	10.000	
B. Charges exceptionnelles	5.000	
VII. <u>RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		-1.658.300
VIII. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-8.750
IX. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		-1.667.050
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital A		

BUDGET 2017

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	133.070.150	VENTES ET PRESTATIONS	133.379.350
1. <u>Achats</u>	86.348.700	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	128.933.950
Eau	26.129.600	Ventes d'eau (tarif net)	57.788.000
Fonds de protection	2.348.100	Redevance	14.406.750
Contribution de prélèvement	2.431.950	Coût vérité "assainissement"	35.202.700
Coût vérité "assainissement"	52.201.950	Redevance "assainissement"	17.526.550
Achats pour stocks	2.634.500	Fonds social de l'eau	605.650
Achats directs	55.800	Location compteurs	400.000
Achats carburant	139.600	Produits activités annexes	3.004.300
Fournitures bureau	12.250		
Sous-traitants à facturer	394.950		
2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>150.000</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>2.347.350</u>
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>12.560.000</u>	4. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.098.050</u>
Frais de port et gestion de boue	26.150		
Charges locatives	1.565.950		
Indemnités d'occupation et autres	182.050		
Entretiens et réparations	4.617.300		
Frais informatiques	2.312.500		
Fournitures à l'intercommunale	1.245.650		
Redevances et assurances	421.350		
Honoraires et cotisations	1.427.100		
Manifestations, publications frais de notoriété	341.250		
Missions & réceptions	210.550		
Emoluments Administrateurs & intérimaires	210.150		
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>21.028.750</u>		
Rémunérations directes	14.145.850		
Charges patronales	6.073.800		
Autres frais de personnel	809.100		
5. <u>Amortissements</u>	<u>11.277.500</u>		
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-262.850</u>		
7. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>356.000</u>		
8. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.612.050</u>		
CHARGES FINANCIERES	837.300	PRODUITS FINANCIERS	1.031.900
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21.000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25.000
CHARGES FISCALES	4.850		
Régulation du prix avec transfert d'activité	502.950	BENEFICE REPORTE de l'exercice 2015	
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	134.436.250	TOTAL	134.436.250

BUDGET 2017

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

<u>CI VENTES ET PRESTATIONS</u>		133.379.350
A. Chiffre d'affaires	128.933.950	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	2.347.350	
D. Autres produits d'exploitation	2.098.050	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-133.573.100
A. Approvisionnements et marchandises	86.348.700	
B. Transfert d'activité	150.000	
C. Services et biens divers	12.560.000	
D. Rémunérations et charges sociales	21.028.750	
E. Dotations aux amortissements	11.277.500	
F. Réductions de valeur	356.000	
G. Provisions pour risques et charges	-262.850	
H. Autres charges d'exploitation	1.612.050	
I. Régulation du prix avec transfert d'activité	502.950	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-193.750
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		194.600
A. Produits financiers	1.031.900	
B. Charges financières	837.300	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		850
VI. <u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		4.000
A. Produits exceptionnels	25.000	
B. Charges exceptionnelles	21.000	
VII. <u>RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		4.850
VIII. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-4.850
IX. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		0
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		

BUDGET 2017 CONSOLIDE

CHARGES	PRODUITS
CHARGES D'EXPLOITATION	VENTES ET PRESTATIONS
137.639.300	137.183.100
1. <u>Achats</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>
Eau	<u>Cessions Production</u>
Fonds de protection	Ventes d'eau
Contribution de prélèvement	Fonds de protection
Coût vérité "assainissement"	Contribution de prélèvement
Achats pour stocks	Coût vérité « assainissement »
Achats directs	<u>Cessions Distribution</u>
Achats carburant	Ventes d'eau
Analyses spéciales	Redevance
Fournitures bureau	Coût vérité « assainissement »
Sous-traitants à facturer	Redevance « assainissement »
	Fonds social de l'eau
	Locations compteurs
	Produits activités annexes
3. <u>Services et biens divers</u>	2. <u>Production immobilisée</u>
Frais de port et gestion de boue	3. <u>Autres produits d'exploitation</u>
Indemnités d'occupation et autres	
Charges locatives	
Entretiens et réparations	
Frais informatiques	
Fournitures à l'intercommunale	
Redevances et assurances	
Honoraires et cotisations	
Manifestations, publications frais de notoriété	
Missions & réceptions	
Emoluments Administrateurs	
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	
Rémunérations directes	
Charges patronales	
Autres frais de personnel	
5. <u>Amortissements</u>	
6. <u>Dotations aux provisions</u>	
7. <u>Réductions de valeurs</u>	
8. <u>Autres charges exploitation</u>	
CHARGES FINANCIERES	PRODUITS FINANCIERS
2.325.300	1.622.000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
26.000	35.000
CHARGES FISCALES	
13.600	
PERTE A REPORTER	BENEFICE REPORTE de l'exercice
140.004.200	2015
	1.164.100
	Article 50 al. 2 des statuts
TOTAL	TOTAL
140.004.200	140.004.200

BUDGET 2017

CONSOLIDE

<u>I. VENTES ET PRESTATIONS</u>		137.183.100
A. Chiffre d'affaires	132.237.500	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	2.729.350	
D. Autres produits d'exploitation	2.216.250	
<u>II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-137.639.300
A. Approvisionnements et marchandises	68.886.300	
B. Services et biens divers	18.426.850	
C. Rémunérations et charges sociales	28.780.750	
D. Dotations aux amortissements	19.819.800	
E. Réductions de valeur	357.000	
F. Provisions pour risques et charges	-262.650	
G. Autres charges d'exploitation	1.631.250	
<u>III. RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-456.200
<u>IV. RESULTAT FINANCIER</u>		-703.300
A. Produits financiers	1.622.000	
B. Charges financières	2.325.300	
<u>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-1.159.500
<u>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		9.000
A. Produits exceptionnels	35.000	
B. Charges exceptionnelles	26.000	
<u>VII. RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		-1.150.500
<u>VIII IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-13.600
<u>IX. RESULTAT A AFFECTER</u>		-1.164.100
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		

2.2.7 ACTIVITÉ DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION : BUDGET GÉNÉRAL CONSOLIDÉ 2018

BUDGET 2018

ACTIVITE DE PRODUCTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	36.113.600	VENTES ET PRESTATIONS	36.026.750
1. <u>Achats</u>	<u>13.651.250</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>35.365.850</u>
Eau	6.819.400	Ventes d'eau internes	27.210.500
Fonds de protection	2.630.900	Ventes d'eau externes	2.272.300
Contribution de prélèvement	2.835.550	Fonds de protection sur ventes d'eau internes	2.348.100
Coût vérité "assainissement"	346.500	Fonds de protection sur ventes d'eau externes	244.150
Achats pour stock	67.500	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau externes	2.478.500
Achats directs	732.900	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau interne	266.000
Achats carburant	50.500	Coût vérité "assainissement"	346.500
Analyses spéciales	157.500	Produits activités annexes	199.800
Fournitures de bureau	4.950		
Sous-traitants à facturer	5.550		
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>5.660.100</u>	2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>150.000</u>
Frais de port et gestion de boue	74.600		
Indemnités d'occupation et autres	990.450		
Charges locatives	126.050		
Entretiens et réparations	521.050		
Frais informatiques	999.400		
Fournitures à l'intercommunale	2.049.100		
Redevances et assurances	264.900		
Honoraires et cotisations	221.300		
Manifestations, publications, frais de notoriété	184.200		
Missions et réceptions	108.850		
Emoluments Administrateurs	120.200		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>7.905.700</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>392.450</u>
Rémunérations directes	5.333.050		
Charges patronales	2.288.950		
Autres frais de personnel	283.700		
4. <u>Amortissements</u>	<u>8.851.600</u>	4. <u>Autres produits exploitation</u>	<u>118.450</u>
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>24.600</u>		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>1.000</u>		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>19.350</u>		
CHARGES FINANCIERES	1.452.550	PRODUITS FINANCIERS	590.100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10.000
CHARGES FISCALES	8.750		
BENEFICE A AFFECTER	0	BENEFICE REPORTE	953.050
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	37.579.900	TOTAL	37.579.900

BUDGET 2018

ACTIVITE DE PRODUCTION

<u>I. VENTES ET PRESTATIONS</u>		36.026.750
A. Chiffre d'affaires	35.365.850	
B. Transfert d'activité	150.000	
C. Production immobilisée	392.450	
D. Autres produits d'exploitation	118.450	
<u>II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-36.113.600
A. Approvisionnements et marchandises	13.651.250	
B. Services et biens divers	5.660.100	
C. Rémunérations et charges sociales	7.905.700	
D. Dotations aux amortissements	8.851.600	
E. Réductions de valeur	1.000	
F. Provisions pour risques et charges	24.600	
G. Autres charges d'exploitation	19.350	
<u>III. RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-86.850
<u>IV. RESULTAT FINANCIER</u>		-862.450
A. Produits financiers	590.100	
B. Charges financières	1.452.550	
<u>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-949.300
<u>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		5.000
A. Produits exceptionnels	10.000	
B. Charges exceptionnelles	5.000	
<u>VII. RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		-944.300
<u>VIII. IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-8.750
<u>IX. RESULTAT A AFFECTER</u>		-953.050
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital A		

BUDGET 2018

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	139.648.700	VENTES ET PRESTATIONS	137.796.650
1. <u>Achats</u>	<u>91.754.500</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>133.339.950</u>
Eau	27.210.500	Ventes d'eau (tarif net)	57.788.000
Fonds de protection	2.348.100	Redevance	14.519.600
Contribution de prélèvement	2.478.500	Coût vérité "assainissement"	37.963.000
Coût vérité "assainissement"	56.441.450	Redevance "assainissement"	19.048.550
Achats pour stocks	2.666.100	Fonds social de l'eau	605.650
Achats directs	56.450	Location compteurs	400.000
Achats carburant	141.300	Produits activités annexes	3.015.150
Fournitures bureau	12.400		
Sous-traitants à facturer	399.700		
2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>150.000</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>2.358.400</u>
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>12.684.500</u>	4. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.098.300</u>
Frais de port et gestion de boue	26.450		
Indemnités d'occupation et autres	1.565.950		
Charges locatives	184.250		
Entretiens et réparations	4.855.100		
Frais informatiques	2.241.000		
Fournitures à l'intercommunale	1.261.200		
Redevances et assurances	426.250		
Honoraires et cotisations	1.375.850		
Manifestations, publications frais de notoriété	341.250		
Missions & réceptions	192.950		
Emoluments Administrateurs	214.250		
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>21.307.950</u>		
Rémunérations directes	14.428.750		
Charges patronales	6.148.050		
Autres frais de personnel	731.150		
5. <u>Amortissements</u>	<u>11.860.500</u>		
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-159.000</u>		
7. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>406.000</u>		
8. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.644.250</u>		
CHARGES FINANCIERES	807.050	PRODUITS FINANCIERS	1.121.250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21.000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25.000
CHARGES FISCALES	4.900		
PERTE A REPORTER			1.538.750
TOTAL	140.481.650	TOTAL	140.481.650

BUDGET 2018

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

<u>I. VENTES ET PRESTATIONS</u>		137.796.650
A. Chiffre d'affaires	133.339.950	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	2.358.400	
D. Autres produits d'exploitation	2.098.300	
<u>II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-139.648.700
A. Approvisionnements et marchandises	91.754.500	
B. Transfert d'activité	150.000	
B. Services et biens divers	12.684.500	
C. Rémunérations et charges sociales	21.307.950	
D. Dotations aux amortissements	11.860.500	
E. Réductions de valeur	406.000	
F. Provisions pour risques et charges	-159.000	
G. Autres charges d'exploitation	1.644.250	
<u>III. RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-1.852.050
<u>IV. RESULTAT FINANCIER</u>		314.200
A. Produits financiers	1.121.250	
B. Charges financières	807.050	
<u>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-1.537.850
<u>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		4.000
A. Produits exceptionnels	25.000	
B. Charges exceptionnelles	21.000	
<u>VII. RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		-1.533.850
<u>VIII. IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-4.900
<u>IX. RESULTAT A AFFECTER</u>		-1.538.750
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		

BUDGET 2018 CONSOLIDE

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	143.575.200	VENTES ET PRESTATIONS	141.636.300
1. <u>Achats</u>	<u>73.368.650</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>136.668.700</u>
Eau	6.819.400	<u>Cessions Production</u>	
Fonds de protection	2.630.900	Ventes d'eau	2.272.300
Contribution de prélèvement	2.835.550	Fonds de protection	244.150
Coût vérité "assainissement"	56.787.950	Contribution de prélèvement	266.000
Achats pour stocks	2.733.600	Coût vérité « assainissement »	346.500
Achats directs	789.350	<u>Cessions Distribution</u>	
Achats carburant	191.800	Ventes d'eau	57.788.000
Analyses spéciales	157.500	Redevance	14.519.600
Fournitures bureau	17.350	Coût vérité « assainissement »	37.963.000
Sous-traitants à facturer	405.250	Redevance « assainissement »	19.048.550
		Fonds social de l'eau	605.650
		Locations compteurs	400.000
		Produits activités annexes	3.214.950
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>18.344.600</u>	2. <u>Production immobilisée</u>	<u>2.750.850</u>
Frais de port et gestion de boue	101.050	3. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.216.750</u>
Indemnités d'occupation et autres	2.556.400		
Charges locatives	310.300		
Entretiens et réparations	5.376.150		
Frais informatiques	3.240.400		
Fournitures à l'intercommunale	3.310.300		
Redevances et assurances	691.150		
Honoraires et cotisations	1.597.150		
Manifestations, publications frais de notoriété	525.450		
Missions & réceptions	301.800		
Emoluments Administrateurs	334.450		
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>29.213.650</u>		
Rémunérations directes	19.761.800		
Charges patronales	8.437.000		
Autres frais de personnel	1.014.850		
5. <u>Amortissements</u>	<u>20.712.100</u>		
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-134.400</u>		
7. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>407.000</u>		
8. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.663.600</u>		
CHARGES FINANCIERES	2.259.600	PRODUITS FINANCIERS	1.711.350
CHARGES EXCEPTIONNELLES	26.000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	35.000
CHARGES FISCALES	13.650		
PERTE A REPORTER		BENEFICE REPORTE de l'exercice 2014	2.491.800
		Article 50 al. 2 des statuts	
TOTAL	<u>145.874.450</u>	TOTAL	<u>145.874.450</u>

BUDGET 2018

CONSOLIDE

I. <u>VENTES ET PRESTATIONS</u>		141.636.300
A. Chiffre d'affaires	136.668.700	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	2.750.850	
D. Autres produits d'exploitation	2.216.750	
II. <u>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-143.575.200
A. Approvisionnements et marchandises	73.368.650	
B. Services et biens divers	18.344.600	
C. Rémunérations et charges sociales	29.213.650	
D. Dotations aux amortissements	20.712.100	
E. Réductions de valeur	407.000	
F. Provisions pour risques et charges	-134.400	
G. Autres charges d'exploitation	1.663.600	
III. <u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-1.938.900
IV. <u>RESULTAT FINANCIER</u>		-548.250
A. Produits financiers	1.711.350	
B. Charges financières	2.259.600	
V. <u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-2.487.150
VI. <u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		9.000
A. Produits exceptionnels	35.000	
B. Charges exceptionnelles	26.000	
VII. <u>RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		-2.478.150
VIII. <u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-13.650
IX. <u>RESULTAT A AFFECTER</u>		-2.491.800
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		

2.2.8 ACTIVITÉ DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION : BUDGET GÉNÉRAL CONSOLIDÉ 2019

BUDGET 2019

ACTIVITE DE PRODUCTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	36.926.000	VENTES ET PRESTATIONS	37.745.050
1. <u>Achats</u>	<u>13.845.150</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>37.083.750</u>
Eau	6.924.350	Ventes d'eau internes	28.856.600
Fonds de protection	2.630.900	Ventes d'eau externes	2.272.300
Contribution de prélèvement	2.882.950	Fonds de protection sur ventes d'eau internes	2.348.100
Coût vérifié "assainissement"	371.700	Fonds de protection sur ventes d'eau externes	244.150
Achats pour stock	68.600	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau externes	2.525.100
Achats directs	744.650	Contribution de prélèvement sur ventes d'eau internes	266.000
Achats carburant	51.300	Coût vérifié "assainissement"	371.700
Analyses spéciales	160.000	Produits activités annexes	199.800
Fournitures de bureau	5.050		
Sous-traitants à facturer	5.650		
2. <u>Services et biens divers</u>	<u>6.002.800</u>	2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>150.000</u>
Frais de port et gestion de boue	75.800		
Indemnités d'occupation et autres	990.450		
Charges locatives	336.100		
Entretiens et réparations	529.350		
Frais informatiques	1.049.150		
Fournitures à l'intercommunale	2.108.750		
Redevances et assurances	269.150		
Honoraires et cotisations	226.650		
Manifestations, publications, frais de notoriété	184.200		
Missions et réceptions	110.650		
Emoluments Administrateurs	122.550		
3. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>8.063.750</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>392.450</u>
Rémunérations directes	5.440.100		
Charges patronales	2.334.650		
Autres frais de personnel	289.000		
4. <u>Amortissements</u>	<u>9.002.750</u>	4. <u>Autres produits exploitation</u>	<u>118.850</u>
5. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-9.000</u>		
6. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>1.000</u>		
7. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>19.550</u>		
CHARGES FINANCIERES	1.405.400	PRODUITS FINANCIERS	590.100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10.000
CHARGES FISCALES	8.750		
BENEFICE A AFFECTER	0		
TOTAL	38.345.150	TOTAL	38.345.150

BUDGET 2019

ACTIVITE DE PRODUCTION

<u>I. VENTES ET PRESTATIONS</u>		37.745.050
A. Chiffre d'affaires	37.083.750	
B. Transfert d'activité	150.000	
C. Production immobilisée	392.450	
D. Autres produits d'exploitation	118.850	
<u>II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-36.926.000
A. Approvisionnements et marchandises	13.845.150	
B. Services et biens divers	6.002.800	
C. Rémunérations et charges sociales	8.063.750	
D. Dotations aux amortissements	9.002.750	
E. Réductions de valeur	1.000	
F. Provisions pour risques et charges	-9.000	
G. Autres charges d'exploitation	19.550	
<u>III. RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		819.050
<u>IV. RESULTAT FINANCIER</u>		-815.300
A. Produits financiers	590.100	
B. Charges financières	1.405.400	
<u>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		3.750
<u>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		5.000
A. Produits exceptionnels	10.000	
B. Charges exceptionnelles	5.000	
<u>VII. RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		8.750
<u>VIII. IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-8.750
<u>IX. RESULTAT A AFFECTER</u>		0
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital A		

BUDGET 2019

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	147.751.500	VENTES ET PRESTATIONS	145.074.650
1. <u>Achats</u>	<u>97.766.400</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>	<u>140.617.650</u>
Eau	28.856.600	Ventes d'eau (tarif net)	60.045.850
Fonds de protection	2.348.100	Redevance	15.202.950
Contribution de prélèvement	2.525.100	Coût vérité "assainissement"	40.723.250
Coût vérité "assainissement"	60.708.300	Redevance "assainissement"	20.598.250
Achats pour stocks	2.708.750	Fonds social de l'eau	605.650
Achats directs	57.350	Location compteurs	400.000
Achats carburant	143.550	Produits activités annexes	3.041.700
Fournitures bureau	12.600		
Sous-traitants à facturer	406.050		
2. <u>Transfert d'activité</u>	<u>150.000</u>	3. <u>Production immobilisée</u>	<u>2.358.400</u>
3. <u>Services et biens divers</u>	<u>13.244.150</u>	4. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>2.098.600</u>
Frais de port et gestion de boue	26.850		
Indemnités d'occupation et autres	1.565.950		
Charges locatives	452.800		
Entretiens et réparations	4.947.550		
Frais informatiques	2.344.300		
Fournitures à l'intercommunale	1.284.500		
Redevances et assurances	432.500		
Honoraires et cotisations	1.433.850		
Manifestations, publications frais de notoriété	341.250		
Missions & réceptions	196.150		
Emoluments Administrateurs	218.450		
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	<u>21.709.100</u>		
Rémunérations directes	14.717.350		
Charges patronales	6.246.700		
Autres frais de personnel	745.050		
5. <u>Amortissements</u>	<u>12.788.900</u>		
6. <u>Dotations aux provisions</u>	<u>-59.550</u>		
7. <u>Réductions de valeurs</u>	<u>476.000</u>		
8. <u>Autres charges exploitation</u>	<u>1.676.500</u>		
CHARGES FINANCIERES	773.850	PRODUITS FINANCIERS	1.210.100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21.000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25.000
CHARGES FISCALES	4.900		
PERTE A REPORTER	_____	BENEFICE REPORTE de l'exercice 2014	2.241.500
		Article 50 al. 2 des statuts	_____
TOTAL	148.551.250	TOTAL	148.551.250
	_____		_____

BUDGET 2019

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

<u>I. VENTES ET PRESTATIONS</u>		145.074.650
A. Chiffre d'affaires	140.617.650	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	2.358.400	
D. Autres produits d'exploitation	2.098.600	
<u>II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-147.751.500
A. Approvisionnements et marchandises	97.766.400	
B. Transfert d'activité	150.000	
B. Services et biens divers	13.244.150	
C. Rémunérations et charges sociales	21.709.100	
D. Dotations aux amortissements	12.788.900	
E. Réductions de valeur	476.000	
F. Provisions pour risques et charges	-59.550	
G. Autres charges d'exploitation	1.676.500	
<u>III. RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-2.676.850
<u>IV. RESULTAT FINANCIER</u>		436.250
A. Produits financiers	1.210.100	
B. Charges financières	773.850	
<u>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-2.240.600
<u>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		4.000
A. Produits exceptionnels	25.000	
B. Charges exceptionnelles	21.000	
<u>VII. RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		-2.236.600
<u>VIII. IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-4.900
<u>IX. RESULTAT A AFFECTER</u>		-2.241.500
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		

BUDGET 2019 CONSOLIDE

CHARGES	PRODUITS
CHARGES D'EXPLOITATION	VENTES ET PRESTATIONS
150.797.700	148.939.900
1. <u>Achats</u>	1. <u>Chiffre d'affaires</u>
Eau	<u>Cessions Production</u>
Fonds de protection	Ventes d'eau
Contribution de prélèvement	Fonds de protection
Coût vérité "assainissement"	Contribution de prélèvement
Achats pour stocks	Coût vérité « assainissement »
Achats directs	<u>Cessions Distribution</u>
Achats carburant	Ventes d'eau
Analyses spéciales	Redevance
Fournitures bureau	Coût vérité « assainissement »
Sous-traitants à facturer	Redevance « assainissement »
	Fonds social de l'eau
	Locations compteurs
	Produits activités annexes
3. <u>Services et biens divers</u>	2. <u>Production immobilisée</u>
Frais de port et gestion de boue	
Indemnités d'occupation et autres	3. <u>Autres produits d'exploitation</u>
Charges locatives	
Entretiens et réparations	
Frais informatiques	
Fournitures à l'intercommunale	
Redevances et assurances	
Honoraires et cotisations	
Manifestations, publications frais de notoriété	
Missions & réceptions	
Emoluments Administrateurs	
4. <u>Rémunérations - Ch. sociales</u>	
Rémunérations directes	
Charges patronales	
Autres frais de personnel	
5. <u>Amortissements</u>	
6. <u>Dotations aux provisions</u>	
7. <u>Réductions de valeurs</u>	
8. <u>Autres charges exploitation</u>	
CHARGES FINANCIERES	PRODUITS FINANCIERS
2.179.250	1.800.200
CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
26.000	35.000
CHARGES FISCALES	
13.650	
PERTE A REPORTER	BENEFICE REPORTE de l'exercice
2015	2.241.500
Article 50 al. 2 des statuts	Article 50 al. 2 des statuts
TOTAL	TOTAL
153.016.600	153.016.600

BUDGET 2019

CONSOLIDE

<u>I. VENTES ET PRESTATIONS</u>		148.939.900
A. Chiffre d'affaires	143.971.600	
B. Variation des travaux en-cours	0	
C. Production immobilisée	2.750.850	
D. Autres produits d'exploitation	2.217.450	
<u>II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</u>		-150.797.700
A. Approvisionnements et marchandises	77.881.750	
B. Services et biens divers	19.246.950	
C. Rémunérations et charges sociales	29.772.850	
D. Dotations aux amortissements	21.791.650	
E. Réductions de valeur	477.000	
F. Provisions pour risques et charges	-68.550	
G. Autres charges d'exploitation	1.696.050	
<u>III. RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-1.857.800
<u>IV. RESULTAT FINANCIER</u>		-379.050
A. Produits financiers	1.800.200	
B. Charges financières	2.179.250	
<u>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>		-2.236.850
<u>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		9.000
A. Produits exceptionnels	35.000	
B. Charges exceptionnelles	26.000	
<u>VII. RESULTAT AVANT IMPOTS</u>		-2.227.850
<u>VIII. IMPOT SUR LE RESULTAT</u>		-13.650
<u>IX. RESULTAT A AFFECTER</u>		-2.241.500
1 Dotation à la réserve légale		
2 Rémunération du capital "D"		
3 Rémunération capital "C"		

2.2.9 VOLUMES PRODUITS ET ACHETÉS : ACTIVITÉ DE PRODUCTION

Volumes produits et achetés par l'activité de Production

Années	Volume acheté	Volume capté				PRODUCTION
	Total achats d'eau	Hesbaye	Néblon	Autres captages	Total m ³ produits	Total M ³ produits et achetés
2005	10.384.481	16.382.461	9.417.451	1.466.894	27.266.806	37.651.287
2006	11.162.767	15.849.912	8.535.787	1.393.536	25.779.235	36.942.002
2007	10.190.368	13.766.363	10.500.109	1.497.779	25.764.251	35.954.619
2008	9.842.684	13.615.763	10.269.913	1.411.845	25.297.521	35.140.205
2009	9.934.215	15.626.019	9.824.311	1.569.157	27.019.487	36.953.702
2010	10.240.858	16.005.617	9.828.938	1.240.689	27.075.244	37.316.102
2011	10.209.401	14.258.614	10.082.326	1.545.966	25.886.906	36.096.307
2012	10.279.256	14.842.496	9.483.934	1.637.773	25.964.203	36.243.459
2013	9.523.735	14.532.004	9.966.765	1.700.822	26.199.591	35.723.326
2014	9.579.124	14.363.642	9.611.975	1.490.613	25.466.230	35.045.354
2015	11.296.518	14.179.026	9.155.781	1.111.715	24.446.522	35.743.040
2016	9.885.000	13.715.000	9.900.000	1.250.000	24.865.000	34.750.000
2017	9.755.000	13.173.500	10.767.500	1.400.000	25.341.000	35.096.000
2018	9.755.000	13.173.500	10.767.500	1.400.000	25.341.000	35.096.000
2019	9.755.000	13.173.500	10.767.500	1.400.000	25.341.000	35.096.000

2.2.10 VENTES D'EAU

<u>Ventes d'eau</u>								
Activité de Production				Activité de Distribution				
Années	Cessions internes	Cessions externes	Total M ³ vendus	Bâtiments communaux	Abonnés ordinaires	Contrats	Total m ³ vendus	Rendement réseau
2005	33.467.628	3.525.918	36.993.546	593.222	25.770.168	78.513	26.441.903	79,01%
2006	33.154.551	3.313.322	36.467.873	563.228	25.876.210	81.451	26.520.889	79,99%
2007	31.571.768	3.380.947	34.952.715	534.027	25.311.206	42.218	25.887.451	82,00%
2008	31.334.931	3.210.771	34.545.702	532.053	24.786.446	43.486	25.361.985	80,94%
2009	33.311.406	3.318.771	36.630.177	522.171	24.697.530	39.347	25.259.048	75,83%
2010	33.409.248	3.224.717	36.633.965	505.999	24.918.428	44.486	25.468.913	76,23%
2011	32.048.167	3.102.279	35.150.446	494.070	24.882.883	47.514	25.424.467	79,33%
2012	32.197.860	2.981.472	35.179.332	481.553	24.827.400	36.367	25.345.320	78,72%
2013	31.494.223	3.203.314	34.697.537	479.462	24.347.602	44.094	24.871.158	78,97%
2014	30.906.040	3.239.729	34.145.769	466.219	23.998.534	41.701	24.506.454	79,29%
2015	31.847.057	3.184.758	35.031.815	454.900	23.722.027	49.453	24.226.380	76,07%
2016	30.582.000	2.980.000	33.562.000	461.000	23.875.000	37.200	24.373.200	79,70%
2017	31.059.000	3.160.000	34.219.000	454.900	23.722.000	49.400	24.226.300	78,00%
2018	31.059.000	3.160.000	34.219.000	454.900	23.722.000	49.400	24.226.300	78,00%
2019	31.059.000	3.160.000	34.219.000	454.900	23.722.000	49.400	24.226.300	78,00%

2.2.11 EVOLUTION DES PRIX DE VENTES

Evolution des prix de ventes

Années	Prix de cession du m ³ produit		Coût Vérité Distribution C V D		Coût Vérité Assainissement C V A	
2005		0,5500 €		1,6800 €		0,5229 €
2006		0,5500 €		1,8000 €		0,6250 €
2007		0,5600 €		1,8622 €		0,7950 €
2008		0,5820 €		1,9300 €		1,0550 €
2009		0,6070 €		2,1200 €		1,3080 €
2010		0,6220 €		2,2144 €		1,3080 €
2011		0,6928 €		2,3600 €		1,4070 €
2012		0,6951 €		2,5250 €		1,4750 €
2013		0,7084 €		2,6366 €		1,5650 €
2014		0,7624 €		2,7290 €		1,7450 €
2015		0,8410 €		2,8086 €		1,9350 €
2016		0,8410 €		2,8086 €		2,1150 €
2017	0,00%	0,8410 €	0,00%	2,8086 €	8,51%	2,2950 €
2018	4,14%	0,8758 €	0,00%	2,8086 €	17,02%	2,4750 €
2019	10,44%	0,9288 €	3,90%	2,9182 €	25,53%	2,6550 €

(*) Evolution des coûts de cession prévisionnels par rapport aux prix de cession actuels autorisés

Evaluations Budgétaires 2012 - 2013 - 2014 - 2015 de l'Activité de PRODUCTION

2.2.12 ACTIVITÉ DE PRODUCTION : EVALUATIONS ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2012 À 2018

CHARGES	Exercice 2012		Exercice 2013		Exercice 2014		Exercice 2015		Budget 2016
	Budget						Budget		
CHARGES D'EXPLOITATION	31.111.150	30.373.918	31.596.350	30.047.678	32.390.450	31.288.909	34.300.850	34.362.338	34.311.600
1. <u>Achats</u>					<u>13.069.950</u>				
- Eau	6.591.850	6.452.019	6.449.650	6.118.375	6.811.200	6.407.605	6.940.450	7.439.577	6.800.600
- Fonds de protection	2.746.550	2.719.391	2.688.850	2.678.689	2.678.400	2.627.441	2.628.200	2.678.828	2.605.500
- Contribution de prélèvement	2.746.550	2.311.832	2.786.450	2.772.544	2.775.050	2.719.356	2.722.300	2.774.698	2.698.350
- Assainissement public (S.P.G.E.)	191.750	211.375	203.450	238.679	251.550	254.070	280.550	261.718	306700
- Achats marchandises	501.700	564.739	543.200	512.435	548.750	496.543	699.700	565.416	1.017.050
- Sous-traitants à facturer	5.000	14.962	5.000	4.091	5.000	2.085	5.000	5.383	3.000
2. <u>Transfert d'activité</u>			-	-	-	0		-	-
3. <u>Services et biens divers</u>				<u>4.146.163</u>					
- Frais sur achats	8.900	4.365	5.250	5.628	4.500	7.287	20.000	3.480	20.000
- Indemnités d'occupation & autres	1.347.150	1.277.543	1.149.150	1.163.119	1.099.550	1.232.625	1.053.750	1.132.256	992.650
- Charges locatives	111.000	105.002	131.700	109.259	113.200	86.319	135.250	110.873	110.900
- Entretien et réparations	594.250	428.373	537.600	566.091	462.000	390.493	654.300	392.893	573.750
- Frais informatiques	868.200	578.373	546.450	358.198	435.000	445.347	604.750	890.537	525.900
- Fournitures à l'intercommunale	1.383.500	1.339.443	1.250.300	1.313.238	1.535.800	1.338.805	1.565.150	1.637.515	1.714.000
- Redevances & assurances	193.000	178.271	182.900	198.685	200.350	247.032	234.150	223.763	267.300
- Honoraires et cotisations	211.150	188.201	157.400	230.972	195.000	164.173	214.750	215.782	145.650
- Notoriété - Emoluments - Réception	231.950	185.455	232.800	200.973	212.050	240.660	225.350	273.039	224.750
4. <u>Rémunérations - Charges sociales</u>				<u>6.942.712</u>					
- Rémunérations directes	4.136.700	4.646.290	4.844.400	4.816.317	4.812.200	4.714.770	4.965.950	4.943.468	5.068.450
- Charges patronales	1.550.300	1.878.922	1.991.050	1.951.939	2.087.550	2.066.508	2.125.800	2.153.535	2.170.600
- Autres frais de personnel	195.600	340.727	308.500	174.456	237.300	221.489	248.800	287.614	277.250
5. <u>Amortissements</u>				<u>7.009.620</u>					
6. <u>Dotations aux provisions</u>					<u>-11.900</u>				
7. <u>Réductions de valeurs sur créances</u>				<u>-12.806</u>					
8. <u>Autres charges d'exploitation</u>				<u>19.360</u>					
CHARGES FINANCIERES	960.550	736.290	1.158.750	964.669	1.782.900	955.222	2.322.950	1.454.914	1.503.800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.250	1.385	18.500	14.780	1.500	3.926	7.000	486	5.000
CHARGES FISCALES	14.000	112.882	112.900	112.882	112.900	112.882	158.900	164.210	192.000
BENEFICE A AFFECTER	0	769.869	0	1.169.941	0	1.206.623		1.005.797	
TOTAL	<u>32.089.950</u>				<u>34.287.750</u>				

Evaluations Budgétaires 2012 - 2013 - 2014 - 2015 de l'Activité de PRODUCTION

	Exercice 2012		Exercice 2013		Exercice 2014		Exercice 2015		Budget 2016
	<u>Budget</u>						<u>Budget</u>		
PRODUITS									
VENTES ET PRESTATIONS	31.308.250	30.818.326	31.704.700	31.069.251	33.118.800	32.452.809	34.908.250	35.772.365	34.549.350
1. Chiffre d'affaires	<u>30.857.700</u>					<u>31.709.159</u>			
- Ventes d'eau externes	2.104.850	22.394.119	22.766.350	22.316.862	24.445.400	23.570.217	26.142.250	26.791.605	25.727.900
- Fonds de protection	2.717.650	2.026.082	2.105.350	2.233.000	2.100.450	2.319.991	2.170.850	2.289.368	2.289.400
- Contribution de prélèvement	2.803.000	2.664.566	2.661.200	2.628.393	2.651.150	2.586.705	2.577.200	2.653.579	2.553.500
- Assainissement public (S.P.G.E.)	191.750	2.302.885	2.810.550	2.776.478	2.799.700	2.732.725	2.721.850	2.803.053	2.697.450
- Produits des activités annexes	176.700	211.375	203.450	238.680	251.550	254.070	280.550	261.718	306.700
2. Transfert d'activité	<u>0</u>	149.466	190.050	172.282	160.100	245.451	185.250	216.435	197.900
4. Production immobilisée	<u>361.400</u>		<u>0</u>				<u>189.400</u>		
		<u>99.856</u>							<u>123.500</u>
PRODUITS FINANCIERS	777.200	1.164.552	1.165.300	1.153.201	1.157.450	1.111.508	1.049.850	1.174.283	1.084.000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.500	11.466	16.500	87.498	11.500	3.245	18.000	41.096	9.000
Bénéfice reporté de l'exercice 2014							813.600		370.050
article 50 alinéa 2 des statuts									
TOTAL	32.089.950	31.994.344	32.886.500	32.309.949	34.287.750	33.567.561	36.789.700	36.987.744	36.012.400
Prix de cession de la Production	0,6951 €/m³		0,7084 €/m³		0,7624 €/m³		0,8410 €/m³		0,8410 €/m³

Perspectives Budgétaires 2017 - 2018 - 2019 de l'Activité de PRODUCTION

CHARGES	Budget 2017	2018	2019
CHARGES D'EXPLOITATION	35.628.800	36.113.600	36.926.000
1. Achats	<u>13.447.250</u>		
- Eau	6.692.650	6.819.400	6.924.350
- Fonds de protection	2.630.900	2.630.900	2.630.900
- Contribution de prélèvement	2.795.550	2.835.550	2.882.950
- Assainissement public (S.P.G.E.)	321.300	346.500	371.700
- Achats pour stock	66.700	67.500	68.600
- Achats directs	934.650	945.850	961.000
- Sous-traitants à facturer	5.500	5.550	5.650
2. Services et biens divers	<u>5.866.850</u>		
- Frais de port et gestion de boue	73.750	74.600	75.800
- Indemnités d'occupation & autres	1.140.450	990.450	990.450
- Charges locatives	124.550	126.050	336.100
- Entretien et réparations	514.900	521.050	529.350
- Frais informatiques	1.056.000	999.400	1.049.150
- Fournitures à l'intercommunale	1.991.850	2.049.100	2.108.750
- Redevances & assurances	261.750	264.900	269.150
- Honoraires et cotisations	282.750	221.300	226.650
- Notoriété - Emoluments - Réception	420.850	413.250	417.400
3. Rémunérations - Charges sociales	<u>7.752.000</u>		
- Rémunérations directes	5.228.450	5.333.050	5.440.100
- Charges patronales	2.244.100	2.288.950	2.334.650
- Autres frais de personnel	279.450	283.700	289.000
4. Amortissements	<u>8.542.300</u>		
	<u>200</u>		
			<u>1.000</u>
CHARGES FINANCIERES	1.488.000	1.452.550	1.405.400
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.000	5.000	5.000
CHARGES FISCALES	8.750	8.750	8.750
TOTAL	<u>37.130.550</u>		

Perspectives Budgétaires 2017 - 2018 - 2019 de l'Activité de PRODUCTION

PRODUITS	<u>Budget 2015</u>	_____	_____
VENTES ET PRESTATIONS	34.863.400	36.026.750	37.745.050
1. Chiffre d'affaires	<u>34.213.200</u>	_____	_____
- Ventes d'eau internes	26.129.600	27.210.500	28.856.600
- Ventes d'eau externes	2.272.300	2.272.300	2.272.300
- Fonds de protection	2.592.250	2.592.250	2.592.250
- Contribution de prélèvement	2.697.950	2.744.500	2.791.100
- Assainissement public (S.P.G.E.)	321.300	346.500	371.700
- Produits des activités annexes	199.800	199.800	199.800
2. Variation des travaux en-cours	0		
3. Transfert d'activité	<u>150.000</u>	_____	_____
	<u>382.000</u>	_____	_____
	_____	_____	<u>118.850</u>
PRODUITS FINANCIERS	590.100	590.100	590.100
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10.000	10.000	10.000
Régulation du prix et transfert d'activité	502.950	0	0
BENEFICE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT	1.164.100	953.050	0
ARTICLE 50 ALINEA 2 DES STATUTS	=====	=====	=====
TOTAL	<u>37.130.550</u>	_____	_____
Prix de cession prévisionnel de la Production hors Fonds de Protection	0,8410 €/m³	0,8758 €/m³	0,9288 €/m³
Fonds de Protection	0,0756 €/m³	0,0756 €/m³	0,0756 €/m³
Contribution de prélèvement	0,0783 €/m³	0,0798 €/m³	0,0813 €/m³

Evaluations Budgétaires 2012 - 2013 - 2014 - 2015 de l'Activité de DISTRIBUTION

CHARGES	Exercice 2012		Exercice 2013		Exercice 2014		Exercice 2015		
	Budget			(CVD = 2,6366 €)			Budget	(CVD = 2,8086 €)	
CHARGES D'EXPLOITATION	113.661.650	109.423.375	116.102.100	108.852.361	120.724.300	113.506.282	125.698.100	123.026.375	128.707.450
1 Achats	67.600.500					70.373.971			
- Eau	22.863.750	22.394.119	22.766.350	22.316.862	24.445.400	23.570.217	26.142.250	26.791.605	25.727.900
- Fonds de protection	2.485.900	2.434.142	2.428.700	2.380.963	2.423.150	2.336.497	2.349.200	2.407.637	2.312.000
- Contribution de prélèvement	2.571.350	2.097.165	2.557.200	2.506.940	2.551.350	2.460.121	2.473.500	2.535.026	2.434.350
- Coût-vérité "Assainissement"	34.899.100	34.084.219	36.470.250	35.492.489	40.170.550	39.450.133	43.670.450	43.576.662	47.726.150
- Achats marchandises	3.718.850	2.804.294	3.338.750	2.217.270	2.740.450	2.178.987	2.296.050	2.196.101	2.275.000
- Sous-traitants à refacturer	1.061.550	1.192.783	1.112.300	1.169.937	1.212.350	378.017	457.850	387.350	336.350
2. Transfert d'activité	-				300.000				
3. Services et biens divers				11.753.061					
- Frais sur achats	4.750	3.923	5.000	3.859	4.050	2.830	4.000	3.528	4.000
- Charges locatives	139.250	113.528	126.500	104.603	120.900	104.137	176.650	143.262	178.350
- Indemnités d'occupation	1.691.400	1.654.441	1.689.700	1.607.589	1.656.700	1.583.960	1.606.500	1.565.059	1.573.950
- Entretien et réparations	3.702.750	5.187.545	4.203.300	4.101.325	4.347.450	3.313.840	4.643.050	3.802.685	4.724.600
- Frais informatiques	2.678.500	2.318.753	3.487.700	2.905.860	3.119.000	3.080.601	3.641.700	4.083.419	3.403.600
- Fournitures à l'intercommunale	1.098.450	1.161.448	1.127.600	1.076.217	1.185.650	1.149.187	1.064.850	1.173.711	1.189.000
- Redevances & assurances	481.700	477.452	475.500	474.424	474.950	449.143	458.850	424.324	442.850
- Honoraires et cotisations	2.460.000	2.023.791	2.002.650	953.610	1.143.750	1.027.487	1.180.100	1.157.105	1.216.350
- Noto riété - Emoluments - Réception	637.900	597.952	662.850	525.577	590.550	587.987	521.850	537.775	465.400
4. Rémunérations - Charges sociales				19.961.924					
- Rémunérations directes	15.398.050	14.043.292	14.824.100	14.059.672	14.778.000	13.641.865	14.246.750	13.624.197	14.375.800
- Charges patronales	5.792.700	5.541.538	5.932.600	5.552.029	6.183.850	5.859.750	6.061.700	5.793.432	6.151.350
- Autres frais de personnel	703.400	707.493	856.650	350.223	721.600	628.203	720.700	675.251	679.050
5. Amortissements				9.721.739					
6. Dotations aux provisions					-24.150				
7. Réductions de valeurs sur créances				597.845					
7. Autres charges d'exploitation				1.014.983					
CHARGES FINANCIERES	1.260.450	1.064.851	1.364.250	1.201.225	1.264.250	1.250.694	1.248.300	1.241.864	1.242.250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	45.000	28.825	33.000	60.952	27.000	28.713	37.000	18.842	31.000
CHARGES FISCALES	41.450	139.807	79.050	88.726	32.900	55.608	363.550	43.290	156.950
AFFECTATION BENEFICIAIRE	0	51.194	0	3.223.667	0	4.068.189	0	1.064.720	0
TOTAL	115.008.550	110.708.053	117.578.400	113.426.931	122.048.450	118.909.485	127.346.950	125.395.090	130.137.650

Evaluations Budgétaires 2011 - 2012 - 2013 - 2014 de l'Activité de DISTRIBUTION

PRODUITS	Exercice 2012		Exercice 2013		Exercice 2014		Exercice 2015		
	<u>Budget</u>						<u>Budget</u>		
			(CVD = 2,6366 €)				(CVD = 2,7290 €)		
VENTES ET PRESTATIONS	114.051.350	109.368.358	116.453.800	112.297.139	121.101.050	117.876.677	124.425.250	124.320.160	128.622.250
1. <u>Chiffre d'affaires</u>	108.410.350					114.043.365			
- Vente d'eau (Tarif net)	56.489.400	54.400.884	57.256.800	56.084.988	58.965.550	57.630.584	58.599.850	58.681.515	58.035.400
- Redevance	12.531.900	11.946.179	13.053.900	12.751.096	13.653.550	13.300.324	14.163.600	13.884.927	14.193.500
- Fonds social de l'eau	320.600	316.811	317.250	310.890	316.500	306.331	306.850	473.320	609.350
- Coût-vérité "Assainissement"	24.639.650	23.844.182	25.501.750	24.516.068	27.956.550	26.944.676	29.895.000	29.477.531	32.491.000
- Redevance "assainissement"	10.797.200	10.860.056	11.541.200	11.624.585	12.926.900	13.031.224	14.531.750	14.538.681	15.912.800
- Locations compteurs	346.000	350.827	350.000	347.004	350.000	345.775	400.000	394.264	415.000
- Produits des activités annexes	3.285.600	3.380.492	3.361.200	3.210.063	3.315.150	2.484.452	2.939.200	2.752.089	2.810.850
2. <u>Variation des travaux en-cours</u>	-		-		0		-		-
3. <u>Transfert d'activité</u>									-
4. <u>Production immobilisée</u>				1.418.707					
5. <u>Autres produits d'exploitation</u>				1.959.649					
PRODUITS FINANCIERS	939.600	1.317.696	1.090.600	1.074.144	913.400	1.006.909	1.106.200	1.013.914	1.002.800
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17.600	21.999	34.000	55.648	34.000	25.899	47.500	61.016	30.000
Bénéfice reporté de l'exercice 2013							1.768.000		482.600
article 50 alinéa 2 des statuts									
TOTAL	115.008.550	110.708.053	117.578.400	113.426.931	122.048.450	118.909.485	127.346.950	125.395.090	130.137.650
CVA	1,4750 €/m³	1,4750 €/m³	1,5650 €/m³	1,5650 €/m³	1,7450 €/m³	1,7450 €/m³	1,9350 €/m³	1,9350 €/m³	2,1150 €/m³

Perspectives Budgétaires de 2017 - 2018 - 2019 de l'Activité de DISTRIBUTION

CHARGES	Budget 2017 (CVD = 2,8086 €)		
CHARGES D'EXPLOITATION	133.070.150	139.648.700	147.751.500
1. <u>Achats</u>			
- Eau	26.129.600	27.210.500	28.856.600
- Fonds de protection	2.348.100	2.348.100	2.348.100
- Contribution de prélèvement	2.431.950	2.478.500	2.525.100
- Coût-vérité "Assainissement"	52.201.950	56.441.450	60.708.300
- Achats pour stock	2.634.500	2.666.100	2.708.750
- Achats directs	207.650	210.150	213.500
- Sous-traitants à refacturer	394.950	399.700	406.050
2. <u>Transferts d'activité</u>			
3. <u>Services et biens divers</u>			
- Frais de port et gestion de boue	26.150	26.450	26.850
- Indemnités d'occupation & autres	1.565.950	1.565.950	1.565.950
- Charges locatives	182.050	184.250	452.800
- Entretien et réparations	4.617.300	4.855.100	4.947.550
- Frais informatiques	2.312.500	2.241.000	2.344.300
- Fournitures à l'intercommunale	1.245.650	1.261.200	1.284.500
- Redevances & assurances	421.350	426.250	432.500
- Honoraires et cotisations	1.427.100	1.375.850	1.433.850
- Notoriété - Emoluments - Réception	761.950	748.450	755.850
4. <u>Rémunérations - Charges sociales</u>			
- Rémunérations directes	14.145.850	14.428.750	14.717.350
- Charges patronales	6.073.800	6.148.050	6.246.700
- Autres frais de personnel	809.100	731.150	745.050
5. <u>Amortissements</u>			
6. <u>Dotations aux provisions</u>			
7. <u>Réductions de valeurs sur créances</u>			
8. <u>Autres charges d'exploitation</u>			
CHARGES FINANCIERES	837.300	807.050	773.850
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21.000	21.000	21.000
CHARGES FISCALES	4.850	4.900	4.900
Régulation du prix avec transfert d'activité	502.950	0	0
TOTAL	134.436.250	140.481.650	148.551.250

Perspectives Budgétaires de 2017 - 2018 - 2019 de l'Activité de DISTRIBUTION

PRODUITS	<u>Budget 2017</u> <u>(CVD = 2,8086 €)</u>	_____	_____
VENTES ET PRESTATIONS	133.379.350	137.796.650	145.074.650
1. <u>Chiffre d'affaires</u>			
- Vente d'eau (Tarif net)	57.788.000	57.788.000	60.045.850
- Redevance	14.406.750	14.519.600	15.202.950
- Fonds social de l'eau	35.202.700	37.963.000	40.723.250
- Coût-vérité "Assainissement"	17.526.550	19.048.550	20.598.250
- Redevance "assainissement"	605.650	605.650	605.650
- Locations compteurs	400.000	400.000	400.000
- Produits des activités annexes	3.004.300	3.015.150	3.041.700
2. Variation des travaux en-cours			
3. <u>Production immobilisée</u>	_____	_____	_____
4. <u>Autres produits d'exploitation</u>	_____	_____	_____
PRODUITS FINANCIERS	1.031.900 =====	1.121.250 =====	1.210.100 =====
PRODUITS EXCEPTIONNELS	25.000 =====	25.000 =====	25.000 =====
BENEFICE REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT ARTICLE 50 ALINEA 2 DES STATUTS	0 =====	1.538.750 =====	2.241.500 =====
TOTAL	134.436.250	140.481.650	148.551.250
CVA appliqué	2,2950 €/m³	2,4750 €/M³	2,6550 €/M³